

LE BULLETIN

DES AGRICULTEURS

CINQ SOUS LE NUMERO

Rédaction et Administration:

3, RUE NOTRE-DAME EST,
Montréal

Téléphone: Main 2651

Abonnement: 1 an, \$1.00; 3 ans, \$2.50;
Montréal et pays étrangers, \$0.50 de plus
par année.

Tirage Certifié par l'A. B. C.

VOLUME 12 — No 10

Le projet de loi du Lac Saint-Jean

Nous reproduisons du Devoir du 7 mars la consultation ci-dessous d'un avocat sur le projet de loi du Lac-Saint-Jean. Nos lecteurs devront de la reconnaissance au Devoir pour nous avoir permis de leur communiquer cette pièce d'un si palpitant intérêt.

Le projet de loi du gouvernement créant une commission d'arbitrage pour régler la question du Lac-Saint-Jean a un mérite incontestable: il indique clairement aux victimes de l'inondation quel sort les attend.

Résumons-en les dispositions principales, puis nous les commenterons.

LE PROJET DE LOI

Le lieutenant-gouverneur en conseil, c'est-à-dire le gouvernement, pourra nommer une commission spéciale d'arbitrage de cinq ou de trois membres, comme il l'entendra, pour fixer l'indemnité payable aux personnes affectées par l'inondation, soit à raison des dommages déjà subis, tels que pertes de récoltes, etc., ou pour l'occupation définitive de leurs propriétés. Toute personne ainsi affectée pourra s'adresser à cette commission pour faire évaluer le montant de ses dommages et obtenir une sentence ordonnant à la compagnie de le lui payer. Elle pourra aussi, si elle le préfère, s'adresser à la cour supérieure pour faire déterminer le montant de cette indemnité. A moins que le propriétaire n'ait déjà lui-même exercé son recours devant la cour supérieure ou devant la commission, la compagnie pourra assigner devant cette dernière. Le propriétaire pourra alors décliner la juridiction de la commission, mais il devra dans ce cas s'adresser à la cour supérieure pour faire fixer son indemnité, à défaut de quoi la compagnie pourra le contraindre, par action ordinaire.

L'exécution de la sentence de la commission ou du jugement final des tribunaux de juridiction ordinaire ou, dans certains cas, le dépôt du montant de l'indemnité au greffe de la cour supérieure confèrera à la compagnie un titre définitif de propriété des terres affectées.

La compagnie est autorisée à occuper les terrains inondés jusqu'à la fixation de l'indemnité et jusqu'à l'expiration du délai qui lui est accordé pour payer. (Quel délai? On ne le sait pas au juste: le projet de loi dit: "un délai jugé raisonnable"). Nos législateurs, pour qu'il soit bien entendu que la compagnie peut ainsi payer les victimes du lac St-Jean, disent: "...est confirmé le droit de la compagnie de maintenir et de mettre en opération les barrages et autres ouvrages à la Grande Décharge et à la Petite Décharge du lac Saint-Jean, tels qu'ils se trouvent maintenant et par là d'élever et de maintenir les eaux jusqu'au niveau maximum de 175 pieds au-dessus de zéro de l'échelle d'étage au quai Robert-son."

Vous avez bien lu? "Confirmé le droit..." d'élever et de maintenir les eaux jusqu'au niveau maximum de 175". Qui donc a raison, de M. Taschereau affirmant, le 13 janvier 1927, que la compagnie a "illégalement, sans droit, de la façon la plus illégale possible, inondé les terrains avant de les avoir acquis", ou du ministre des terres qui proclame, par son projet de loi, que le droit de la compagnie d'inonder ainsi les terrains est confirmé et qu'il est confirmé?

Mais passons...
LA PORTEE DU BILL.
L'extraordinaire projet de loi comporte trois conséquences graves:

10—Il ratifie les violations de la loi et du droit des gens commises par la compagnie avec la connivence du gouvernement, comme nous croyons l'avoir démontré par notre article du 15 février;

20—Il maintient la compagnie en possession des terres inondées;

30—Il enlève aux victimes tout moyen de se faire restituer leurs propriétés et leur empêche d'obtenir la somme qu'ils auraient pu exiger pour forcer la compagnie à retirer l'eau;

Examinons-les une à une.

a) Le projet de loi ratifie les illégalités et les violations des droits des particuliers commises par la compagnie. A cet égard, ce projet de loi est une prostitution des fonctions du pouvoir législatif et un scandale de grande envergure.

Si indulgent qu'on puisse être à l'égard des faiblesses des politiciens, on ne conçoit pas que le pouvoir législatif lui-même intervienne de la sorte et méconnaisse le caractère auguste de ses fonctions au point de créer des lois spécialement destinées à consacrer des délits de justice doublés d'illégalités.

b) Le projet de loi maintient la compagnie en possession des terres inondées et voit, par des textes non équivoques, à ce que la compagnie ne soit pas inquiétée sous ce rapport. On s'y attendait. C'est la suite logique de l'attitude du gouvernement depuis le commencement de cette affaire. Et puis, M. Taschereau avait, le 10 février, lors de l'entrevue avec les délégués du lac Saint-Jean, qui réclamaient le retrait des eaux, répondu catégoriquement à ces derniers, en disant: "Leur demande ne pouvait être accordée, qu'il était inutile d'y penser, que l'eau serait maintenue à 175 pieds, parce que la province était liée, à cet égard, par un contrat avec la compagnie

il y a dix-neuf ans, l'île Dumais, au prix de \$17,000.00, et qui la cultive. Comme il arrive dans une infinité de cas, il a un peu tardé à obtenir du gouvernement ses lettres-patentes. Il s'adresse au département des terres, en ces dernières années, pour obtenir ses titres. Toutes les conditions de la loi ayant été remplies depuis longtemps, il a un droit absolu de les lui refuser. On les lui accorde; mais on y ajoute une clause d'une incroyable perfidie: il lui est imposé de recourir, contre la compagnie, au cas de dommages causés par l'élevation du niveau du lac. Sa terre, comme celles d'un grand nombre d'autres cultivateurs, est inondée par la compagnie. Fortin est obligé de se mettre à travailler à la journée de côté et d'autres. Dans l'intervalle, il réclame auprès du gouvernement et M. Moreau fait d'énergiques représentations en sa faveur. Mais M. Caron d'abord, puis M. Taschereau, admettent que Fortin n'a aucun droit, à cause de cette clause. On intervient auprès de la compagnie pour l'induire à indemniser volontairement Fortin. La compagnie refuse catégoriquement, se prévalant de la clause en question. L'affaire est encore là et Fortin, accablé d'in-

quiétudes qui compromettent sa santé, est menacé de tout perdre.

Le motif de cette clause est trop évident. Elle n'a pas été mise là pour protéger l'intérêt public, puis-que la compagnie seule devait profiter de cette spoliation, ni pour respecter la loi, puisque la loi était en faveur de Fortin, ni pour protéger les droits acquis antérieurement, puisque la compagnie n'avait aucun droit sur cette terre. Cette clause ne s'explique que par un abject servilisme de valet qui, dans son zèle à promouvoir les intérêts de son puissant maître, dépeuple les honnêtes gens pour ensuite se présenter devant son maître et lui dire: Voyez comme je sers vos intérêts, voyez quel joli cadeau je vous apporte.

Le cas de Fortin illustre bien l'esprit qui a animé le gouvernement dans toute cette affaire du Lac Saint-Jean.

S'il on combien d'iniquités semblables auraient pu être commises, combien, par exemple, de colons ou de cultivateurs n'ayant pas leurs lettres-patentes auraient pu être punis et simplement dépossédés, si la presse libre ne s'était comparée de cette douloureuse affaire et n'avait ému l'opinion publique? XXX

Féodalité moderne

Par Laurent Barré

Depuis quelque temps, on nous parle d'industries, d'industrialisation, de développement phénoménal, de villes surgissant du sol québécois et à entendre ces tirades, parfois enthousiastes, on se dit que c'est l'âge d'or qui s'en vient. La réalité est tout autre. Si nous étudions un peu la situation et les statuts de certaines de ces villes, on constate que ce qui s'en vient est plutôt un système féodal frisant l'esclavage. Voyons la charte ou loi créant la ville d'Arvida. Je cite une partie du préambule:

"Attendu que la Chute-à-Caron Power Company, Limited, Corporation, ayant son bureau principal dans la cité de Montréal, Harold-R. Wake, gérant local de la ville de Kénogami, John-P. Walsh, acheteur, et Meneely Dulose, surintendant-électricien, tous deux de la paroisse de Saint-Dominique de Jonquières, ont par leur pétition représenté:

Que la Chute-à-Caron Power Co., possède pratiquement tous les terrains dudit territoire et se propose de le développer en une ville manufacturière modèle, que cela donnera du travail", etc.

Donc, voilà! On se propose de développer une ville modèle, mais il serait peut-être bon de savoir sur quel modèle.

Le modèle sera-t-il canadien, juif, esquimaux ou simplement étranger? Les pétitionnaires, qui sont-ils? Les maîtres du territoire érigé en cité, qui sont-ils? Venu de l'étranger, depuis qu'ils sont au pays, ont-ils eu le temps de prendre, voire même de comprendre nos moeurs, notre mentalité canadienne? Ce qui leur paraît modèle peut très bien ne pas convenir à notre peuple. Pourtant, on leur a donné toute liberté, que dis-je on leur a fait un traitement d'exception qui fait de la cité nouvelle un Etat nouveau genre en pleine terre canadienne.

Sacrifiés une première fois par la cour corrompue de Versailles, nous Canadiens avons pu nous maintenir et arriver à ce résultat qu'on nous reconnaît chez nous et les maîtres dans le Québec. Alors, pourquoi donner à des étrangers une maîtrise absolue sur tout un territoire? On dira peut-être qu'il n'y a rien de tel que le pouvoir, nulle loi existante ne pouvait empêcher ces puissants de l'or d'acheter les terres qu'ils convoitaient du moment que leurs propriétaires voulaient leur vendre d'accord sur ce point. Aussi ce que je veux dénoncer ce n'est pas l'acquisition du territoire à prix d'argent. Ce que je déplore et dénonce, c'est l'acquisition à, je ne sais quel prix, du privilège pour une puissance quelconque de se mettre en dehors des lois ordinaires et générales. Voyons plutôt les suites.

La ville d'Arvida aura trois échelons nommés pour jusqu'en 1931, 1933 et 1935. Pendant cette période ils sont rois et maîtres dans une ville où il n'y a qu'un seul propriétaire. Et ce propriétaire est une compagnie anonyme dont les maîtres, sauf erreur, sont des étrangers à notre race à nos croyances, à nos coutumes et on leur a donné une emprise absolue sur les habitants futurs de cette cité. Mais au fait, ces habitants qui seront-ils? Peut-être que là-bas se répète ce que l'on attribue à certaine manufacture de papier de Québec, où la préférence est donnée à des travailleurs étrangers? Et alors on aura ce spectacle d'avoir dans notre province, en plein territoire canadien, une cité étrangère, possédée par un étranger, habitée par des étrangers et cela en marge des lois ordinaires et générales. Je n'ai pas l'espace pour énumérer les exceptions faites pour Arvida. Dans la charte, ce qui se répète le plus souvent, sont deux phrases: tel article de la loi des villes est remplacé; tel autre ne s'applique pas, et cela se répète bien au-delà de soixante fois.

Ce qui est probable c'est que cette ville sera une ville cosmopolite, une sorte de "melting pot" où se rencontreront toutes sortes de gens, Canadiens français et immigrants. Alors nos Canadiens français seront-ils chez eux dans cette ville, sur le territoire québécois? Qu'on se représente la position des nôtres et de leurs familles. Le travail-

La cause de

M. Thibaudau

Un bon nombre de lecteurs nous demandent où en est rendue la poursuite intentée par la Coopérative contre M. Thibaudau et le Bulletin des Agriculteurs. Nous venons d'être avertis que cette cause passera le 18 mars, à Montréal.

Les amis qui ne nous ont pas encore fait tenir leurs souscriptions, étant donné que l'opinion s'était répandue que la Coopérative retirait cette poursuite, ferait bien de nous les envoyer immédiatement.

Comme on le sait, il s'agit d'aider un jeune cultivateur à faire sa défense devant la cour, ce qui sera assez onéreux étant donné la distance qu'il a à parcourir pour se rendre à Montréal avec ses témoins.

L'on se rappelle également le dernier paragraphe de la déclaration de la demanderesse qui se lit comme suit:

"Pourquoi la demanderesse demande jugement contre les défendeurs conjointement et solidairement pour ladite somme de \$899 avec intérêt, et conclut subsidiairement à ce qu'à défaut de satisfaire à ladite condamnation à intervenir, le défendeur Elzéar Thibaudau soit contraint par corps et condamné à l'emprisonnement dans la prison communale de ce district jusqu'à ce qu'il ait satisfait audit jugement, ledit emprisonnement à être décerné suivant la loi; le tout avec dépens".

Il est à espérer que le bel esprit de confraternité dont ont fait preuve un grand nombre de confrères en agriculture de M. Thibaudau se manifestera d'une façon aussi tangible pour parer à l'éventualité de l'incarcération de M. Thibaudau.

Le Soleil se rétracte

Le Soleil a été forcé de rétracter son article du 23 février dernier en publiant, dans son numéro du 1er mars, la mise au point que lui a adressée l'U.C.C. et que nos lecteurs pourront lire dans le Bulletin de cette semaine.

On saura à l'avenir à quoi s'en tenir au sujet des déclarations du Soleil.

Que le Soleil la lise

Que le Soleil lise attentivement, médite, apprenne par cœur la lettre de M. Léonard Lemaire, cultivateur de Saint-Emile de Lotbinière, en tribune libre, et il constatera, si toutefois il peut accomplir un acte d'intelligence — pour constater il faut avoir une certaine dose d'esprit — et il constatera que les cultivateurs savent distinguer entre le vrai et le faux, qu'ils ont le cœur à la bonne place et qu'ils savent à quel usage peuvent surtout servir ses éditoriaux.

Comment le

Soleil vous traite

Le Soleil de lundi parle de "Certains critiques permanents qui voudraient que leur terre les fasse vivre, pendant qu'ils débâtent dans les magazines et les boutiques contre leur profession".

Il vous traite bien. N'est-ce pas le journal qui reçoit \$260,000 par année du gouvernement?

La mise au point

de M. Barré

Le 28 février dernier, M. Barré adressait une mise au point à la Presse — celle même que nos lecteurs ont lu la semaine dernière, dans le Bulletin. Or, la Presse a publié cette mise au point que le 3 mars, en très petit caractère et en y retranchant certaines parties. M. Barré nous a téléphoné à ce sujet de l'Ange-Gardien au moment où nous allions sous presse. Il tient à protester contre le peu de cas que l'on fait, à la Presse, des lettres qui lui sont adressées par des cultivateurs demandant justice.

Billet de la semaine

M. Grant et le point "42"

C'était le lendemain de la dernière entrevue des cultivateurs du lac Saint-Jean avec le cabinet provincial, le 11 février 1927. Six délégués présents, notamment leur digne, dans un restaurant. Tout à coup voilà que s'élève auprès d'eux un homme bien mis, portant redingote et canot, tout comme un ministre. Assez grand, pas trop non plus; assez gros, pas trop non plus; air digne, voire même un peu hautain. Le nouveau venu révélait, à ne point s'y méprendre, un homme important. C'était M. Grant, député libéral de Champlain.

Après un moment d'hésitation, il s'approche des six "noyés", salue courtoisement et dit: "Vous êtes du Lac Saint-Jean, messieurs?"

— Nous le pensons bien.

Mais enfin, de quoi vous plaignez-vous donc, là-bas?

Surprise des délégués qui se regardent interdits. N'ont-ils pas crié leurs griefs assez fort déjà pour que les membres de la législature au moins, les connaissent un peu?

— Mais enfin, dit l'un, c'est tout simple; nous nous plaignons de ce qu'une compagnie, dans le but de faire de l'argent, s'est emparée de

TRIBUNE LIBRE

Devoir politique du citoyen

St-Emile, 1er Mars, 1927
M. J.-N. Ponton,
Bulletin des Agriculteurs
M. le Directeur,

L'autre jour, un ami, membre de l'U.C.C., très intelligent et bien intentionné me recommanda un numéro du Soleil, en me recommandant la lecture d'un article qu'il trouvait bon, et intitulé: "Un coup mortel à l'Union des Cultivateurs". Je n'ai pas l'habitude de faire des commentaires sur les articles du Soleil; mais vu qu'il se trouve encore des gens qui croient sincèrement à ce que leur raconte le Soleil, il est peut-être bon de mettre de nouveaux membres en garde. Au lendemain du dernier congrès annuel, l'exprémié dans le Bulletin mes impressions sur les événements qui s'étaient passés lors de ce congrès; je disais entre autres choses que l'Union avait subi un échec par la perte de son organe et par la perte de son président, et que les adversaires de l'Union allaient certainement profiter de l'occasion pour porter des coups. Ça n'a pas manqué, et le pire n'est pas passé. L'exécutif vient de publier un démenti formel et une mise au point très à propos à la rumeur dont fait mention le Soleil; ça ne suffit pas et rien ne suffira pour persuader un adversaire acharné, c'est évident.

Le Soleil fait mine de vouloir la vie de l'Union; voyons s'il est loyale. A la fin du troisième paragraphe de son article il dit: "A la veille d'une élection générale, voici que nous assistons à l'étrange spectacle d'une association agricole métamorphosée en machine électorale, après s'être donnée pour purement professionnelle". Le cinquième paragraphe se lit comme suit: "Sans doute, il est permis d'importer quel membre de l'Union de s'intéresser à la politique même activement; mais en tant que parti d'un groupe ou d'une association, cela ne lui est pas permis et nous espérons que cela ne se fera pas".

Voilà qui paraît contradictoire. Mais on va me dire qu'en ce soin de dire: "S'il est vrai comme dit la rumeur", or, il savait que ce n'était pas vrai, parce que le Soleil a dû lire le démenti de cette rumeur, 24 heures avant la publication de son article.

Mais ce n'est pas tout; le Soleil ne prouve-t-il pas qu'il veut la disparition de l'Union quand il attribue à plusieurs fondateurs de l'Union, l'aurait pu dire: "Tous les fondateurs, c'est ce qu'il pensait", des "tendances purement partisans, sectaires même se présentant aux cultivateurs de bonne foi sous de fausses représentations". En fin de compte, que serait aujourd'hui l'Union sans ses fondateurs? Que serait aujourd'hui l'Union, si le Soleil avait réussi à empêcher la réunion de 2400 cultivateurs de la province de Québec, lors du premier congrès de 1924, comme il le désirait quelques jours avant, quand il disait que ce congrès était une chose malheureuse, qu'il fallait à tout prix l'éviter? Voyons, est-ce logique? Quelqu'un peut-il vouloir de telles choses contraires en même temps et être logique? Je ne le crois pas.

J'ai même cru croire que le Soleil est de bonne foi en combattant l'Union, mais il devrait la combattre directement sans faux-fuyants.

Devant ces faits, il appartient à tous ceux qui croient que l'Union est nécessaire à la classe agricole de se tenir en garde. En jetant du discrédit sur les fondateurs, on discrédite l'Union inévitablement. Le petit catéchisme nous dit: "Je dis que l'Eglise est sainte, parce que Jésus-Christ, son fondateur, est saint". Je ne veux pas faire de comparaison, mais simplement démontrer qu'une oeuvre ne peut être autre chose, que ce qu'elle était dans l'esprit de ses fondateurs, et en faisant passer les fondateurs de l'Union pour des égoïstes et des manipulateurs, on fait perdre la confiance en l'Union elle-même.

A présent examinons un peu, s'il y a lieu de douter de la sincérité de ceux que l'on veut attaquer.

Tandis que j'y suis je veux étudier le sujet complètement, afin de voir tout ce qu'il y a dedans. Evidemment, aucun être humain ne peut lire au fond des cœurs; mais lisons toujours ce qu'il y a moyen de lire, j'aime mieux parler les coups avant de les recevoir. On va nous dire: l'ancien président en faisant la campagne de l'Union à travers la province, s'est acquis de l'influence et aujourd'hui il fait

servir cette influence pour des fins politiques, certes! il faisait du dévouement, mais ce dévouement se trouve bien payé par le capital politique qu'il s'est acquis. C'est le raisonnement que je vois venir.

Nous avons un petit défaut, chez les cultivateurs: nous nous figurons toujours qu'il n'existe pas de dévouement chez les gens instruits, que du moment qu'un homme a atteint à quelque succès, il se fiche de tous les autres et cherche à les exploiter de toute manière. Attention! Regardons un peu autour de nous et nous verrons notre erreur.

Outre le dévouement, il y a aussi le devoir. Il est dit dans la sainte Ecriture que nous devons rendre compte devant Dieu et du mal que nous aurons commis et du bien que nous aurons omis. Or celui qui voit du bien à faire, qui se sent capable de le faire et qui reste inactif ne fait pas son devoir. Nous nous pas de la vie un contribuable accepter des charges municipales sans rénumération et se donner un trouble énorme pour mettre ordre aux affaires de sa municipalité, avec pour toute récompense l'honneur d'avoir fait son devoir?

Supposons qu'aujourd'hui, un citoyen de la province de Québec, membre de l'Union ou non, fondateur ou non, croit sincèrement (et il peut avoir des raisons pour le croire) que l'administration provinciale est absolument irrépréhensible et qu'il croit sincèrement qu'il est dans l'intérêt de la province de garder la même administration; que doit-il faire? Non seulement il a le droit, mais il a le devoir de faire tout en son pouvoir pour faire réélire ces administrateurs. D'un autre côté, si un autre citoyen, membre de l'Union ou non, fondateur ou non, croit sincèrement (et il peut avoir des raisons lui aussi pour le croire) que l'administration provinciale est tout à fait défectueuse et qu'il est de l'intérêt de la province de la changer, il a non seulement le droit, mais le devoir de faire tout en son pouvoir pour faire changer les administrateurs, et son devoir est d'autant plus impérieux qu'il trouve la situation plus grave. Enfin de compte, sous le régime démocratique c'est le peuple qui juge les gouvernants et pour porter un jugement juste il doit être en pleine connaissance de cause, et pour que le peuple soit en pleine connaissance de cause, il faut que les esprits éclairés qui savent voir et réfléchir fassent tout leur devoir en renseignant le peuple au meilleur de leurs connaissances, quant bien même ils auraient déjà été à la direction d'une association neutre en politique.

Donc il faut faire un effort pour apprendre à nos membres à bien distinguer le bien du mal, le juste du injuste, le vrai du faux, le politique dans l'Union ne veut pas de neutralité politique de chacun de ses membres!

Merci M. le directeur.

Leonard LEMAY, cultivateur.

Du bon travail

Coaticook, 25 février, 1927

M. le Directeur.

Permettez à un de vos amis qui se rend compte que vous êtes l'ami sincère des cultivateurs et qui reconnaît les services que vous avez rendus à la classe agricole au vous tenant sur la brèche pour défendre notre industrie de vous exprimer son appréciation. Vous n'avez jamais craint de faire face à ceux qui ont voulu empêcher sur nos droits et à la défense de nos conférences malheureuses du lac Saint-Jean et vous n'avez pas craint de dénoncer les Canadiens qui, il est bien heureux de le dire, travaillent contre la nation alors qu'ils devraient la défendre, des Canadiens français qui travaillent contre les Canadiens français du lac Saint-Jean, alors, encore une fois, qu'ils devraient les défendre.

Ces gens exécutent leur conduite en disant qu'ils travaillent pour la prospérité de la province; je n'admets jamais cela, parce que l'on ne peut pas faire progresser notre province en commettant de telles injustices envers les pauvres colons qui ont acquis leur bien honnêtement, à la sueur de leurs fronts, qui se sont usés à préparer pour leurs descendants le domaine qu'on leur enlève aujourd'hui. Ceux-là qui prétendent qu'ils travaillent ainsi à la prospérité de la province feraient bien de se rappeler que le

(Suite à la page 2)

Grand ralliement de l'opposition à Québec

L'on annonce de Québec un grand ralliement conservateur-oppositionniste qui sera le prélude de l'ouverture de la campagne en vue des prochaines élections provinciales. La date n'en est pas encore fixée définitivement; ce sera probablement vers la fin de la semaine prochaine ou de la semaine suivante.

Nos lecteurs trouveront cette date dans notre prochain numéro.

(suite à la page 3)

TRIBUNE LIBRE

Tribune Libre

(Suite de la première page)

bien ne sort pas du mal; ce qui sort du mal, c'est toujours du mal.

J'espère que la justice finira par prévaloir dans ce triste cas.

Permettez-moi, M. Ponton, de vous dire que j'admire la défense que vous portez à ces pauvres gens. Votre journal en continuant sa lutte sera d'un grand secours à ces pauvres gens ainsi qu'à la classe agricole en général. Pour ma part, je désire qu'il continue à progresser, aussi je vous envoie \$1.00 pour mon abonnement.

Votre respectueux,

Jos. A. PELOQUIN

Justice promise

Peribonka, Lac Saint-Jean.
26 février, 1927

Monsieur le Directeur,

Me permettez-vous de vous adresser une petite place dans les colonnes de votre journal. J'aurais moi aussi comme tant d'autres quel que chose à dire au sujet de l'inondation des terres du Lac Saint-Jean.

JUSTICE PROMISE

C'est ce que M. le premier ministre a répondu aux membres d'une nombreuse délégation ayant à leur tête M. Onésime Tremblay, de St-Jérôme, Lac Saint-Jean. Qu'il me soit permis d'offrir à tous ces messieurs, particulièrement à MM. Irénée Duguay et C. Tremblay et aussi à M. A. Tremblay, l'expression de mes plus sincères remerciements.

Il va sans dire que notre cause est entre bonnes mains. Si tout ce qui a été dit si franchement, loyalement et avec cette fermeté courageuse à réclamer des droits méconnus, à faire réparer des injustices, avait l'effet de nous donner quelques espérances... Mais non! Le premier ministre a répondu que le projet de faire baisser l'eau du lac Saint-Jean était irréalisable et que l'on ne pouvait songer à abaisser le niveau du lac. Si de notre côté nous disons que ce n'est pas possible que l'on nous baigne nos terres... Il faut se rappeler que celles qui ne seront pas recouvertes d'eau ne vaudront pas mieux. De plus, quel climat aurons-nous? Tout cela exposé, qui aura raison? Il est évident que c'est nous. Nous sommes maîtres de nos terres; le gouvernement nous les a vendues; nous les avons bâties, défrichées, et améliorées. Nous sommes les premiers qui avons eu des lettres patentes portant des signatures et le sceau du gouvernement pour ces terres, mais cela ne

compte pas parce que nous n'avons pas de millions à offrir au gouvernement pour la conservation de ces terres. Pourtant ce n'est pas notre faute si nous ne sommes pas millionnaires; cependant nous avons au moins des droits égaux à ceux des capitalistes.

Le premier ministre nous dit que sa parole est donnée, les contrats signés, que jamais l'eau du lac ne sera baissée par ses ordres, tout cela au nom de l'intérêt public. Bien faible argument. Il y a longtemps que nous savons que l'intérêt public de ce côté, ce sont un certain groupe de capitalistes qui, en quelques mois seulement, ont plus que doublé les montants investis dans cette entreprise.

Nous, nous ne sommes pas un public; nous n'avons d'autre droit que celui d'obéir. Comme nous ne valons pas grand chose aux yeux de cet honorable monsieur! Il ne nous considère comme des frères, pas même comme le prochain! Quelle mentalité!

L'EXPROPRIATION

Il sera nommé des arbitres pour s'occuper de toutes les affaires se rapportant aux règlements des dommages. Seront-ils du Lac Saint-Jean? Oh non! Ces messieurs n'ont pas une haute idée de nos capacités. Non, ce seront des salariés du gouvernement. J'aime à croire que ce seront d'honnêtes gens; mais qu'importe. Cela nous fait voir qu'ils se fichent de nous. Ils vont payer des dommages et cela le plus tôt possible et voilà.

Quant à l'expropriation, ou autrement dit: Ote-toi de là que je m'y mette, rien.

Non, ils ne passeront pas! Nous leur répéterons ce qu'on dit des troupes alliées à Verdun durant la grande guerre: Vous ne passerez pas!

Le premier ministre avoue s'être trompé quand on a fait une erreur une fois, on peut en faire bien d'autres. Nous allons nous soumettre à cause de son erreur? Jamais! Est-ce assez compréhensible? Si nous n'avons pas bientôt l'assurance qu'il y aura un changement à notre avantage, nous irons à Ottawa. Là aussi, nous verrons le gouverneur général, et par lui-même nous irons en Angleterre, au Conseil Privé.

C'est pressant. Donc pas de négligence plus longtemps; cela a déjà trop duré. Il peut arriver des malheurs par l'eau, au printemps. Rien d'étonnant qu'il y aurait des pertes de vies, il suffit d'aller voir la rivière Grande Peribonka, la Mistassini et autres grandes rivières pour s'en convaincre. Il faudrait être aveugle pour ne pas voir l'imminence du danger que présentent des barrages de glace de 25 pieds d'épaisseur. L'eau se fera sûrement un passage. Par où passera-t-elle? Personne ne peut le dire.

La sertisseuse

qui prime partout

La bonne fermière

prime partout à cause de la façon irréprochable dont elle fait le travail. A cause de son prix qui est meilleur marché que toute autre sertisseuse, à cause de la GARANTIE de parfaite satisfaction qui accompagne chaque machine.

PRIX COMPLET
\$25.00

Nous la fabriquons dans plusieurs modèles. La machine illustrée sertisse, coupe et reborde les bêtes Nos 2, 3, 4 et 5. Vendue comptant.

\$39.75 POUR CE FAMEUX BANC DE SCIE.

Une aubaine pour 15 jours seulement

Economisez la commission à l'agent et les dépenses d'un voyageur en vous procurant directement de la manufacture ces merveilleux Bancs de Scie. Notre offre est pour d'ici la fin de l'année seulement. L'agent doit accompagner le commandant, ou expédition faite C.O.D. Dimensions: 100" de long, 24" de large d'acier; 14" d'épaisseur. Shaft 1" 11-16 diamètre, 1" et 2" entre la roue d'air et la aile. Seie de 30" nous d'air pesant 120 lbs, poulie 6 x 6.

La FONDERIE de St-Anselme, Ltée
ST-ANSELME P. QUE.

Grande vente de surplus

30,000 greffes de pommiers

Toutes les meilleures variétés de belles et bonnes pommiers.

Envoyez vos commandes directement, et gagnez la commission des agents. Nous pouvons aussi livrer immédiatement et en très bonne condition:

10,000 pommiers, 1, 2 et 3 pieds, premier choix, diverses variétés.

10,000 plants de framboisiers.

100 rosiers.

2,000 pommiers, 1, 2, 3, 4, 5 et 10 pieds de long—No 1.

200 vignes vierges, s'attachent seule au mur.

500 Solera Van Houtte.

500 Philadelphia.

200 Hydrangea P. G.

Il nous faut vendre pour le printemps, pour faire de la place aux nouveaux plants. Demandez nos prix qui sont très bas.

Nous avons aussi pour livraison immédiate:

10,000 Aïres Excluse, 15 à 20 pieds de hauteur à \$10.00 le 100 pour haie.

2,000 Accacia, 15, 24 pouces \$1.00 le 100.

300 Pinus, 3 à 5 ans, à .25 pièce.

10 variétés.

100 Ormes American, 3, 4 pieds, .35 pièce.

ADRESSEZ

Louis Gervais

PEPINIERISTE

SHERBROOKE

PROVINCE DE QUEBEC

Tous nos plants sont garantis livrés en bonne condition et la reprise en est certaine.

exactement, mais ce ne sera pas dans son lit ordinaire. Que l'on aille voir à Honfleur! Si je me trompe, tant mieux! Après tout je n'aurais pas fait plus mal que M. le premier ministre! Si de pareils avertissements avaient été données à Montréal avant l'arrivée de la terrible catastrophe on 78 jeunes personnes ont péri!

Que l'on se rappelle qu'il n'est pas bon d'offenser le Bon Dieu en brûlant de l'encens au dieu Argent.

Que le Créateur a fait est bien fait. Il ne faut pas croire qu'un premier ministre, fut-il millionnaire, renversera d'un puissant coup d'un autre millionnaire.

On a dit que l'expropriation a déjà fait; oui, je sais, mais pour un chemin de fer. Encore, cela n'inonde pas les terres, cela n'affecte qu'une petite étendue de terre. Dans les expropriations ordinaires, toujours on paie avant que de construire; mais pour le Lac Saint-Jean, il n'y a pas besoin de tant de ménagements. Que l'on prenne garde, il pourrait surgir parmi nous un autre Garcia Moreno!

Nous avons eu l'honneur qu'un des nôtres, un ami, un concitoyen modèle, respectable, un colon qui, comme nous, a défriché, devienne député et ministre. Il est parti, mais cela n'a pas enlevé tout ce qu'il y a de bon au Lac Saint-Jean. Il en reste encore, et ils sont nombreux, qui ont le cœur à la bonne place.

Votre bien dévoué,
Célestin MORIN

Il faut s'aider
les uns les autres

Lambton, 14 février 1927.
Monsieur le Directeur,

Pour la première fois, je demande une place dans votre journal.

Nous avons eu une assemblée de l'U. C. C. Le but de cette assemblée était de répondre aux cercles du Lac Saint-Jean qui nous demandaient de les aider. J'ai proposé que nous nous rendions à leur demande. L'un des directeurs me dit que ça serait une bonne chose, et Monsieur le président demanda à notre député, M. Cyrille Baillargeon, de nous dire un mot du Lac Saint-Jean.

Il nous a dit que c'était de notre affaire mais qu'il ne voyait pas que cela pouvait les aider. Il a dit que plusieurs avaient été payés et que les autres le seraient largement. Il ajouta qu'il avait une terre à Lambton et qu'il voudrait la voir au Lac Saint-Jean.

Pour un député, c'était une erreur de parler ainsi. Il faut dire que notre député qui nous a adressé ces paroles ne fait pas partie de l'U. C. C.

Après que notre assemblée fut annoncée en chaire, par notre dévoué amonieur, Monsieur le député a fait une autre assemblée pour un reprocheur. Son assemblée aurait dû passer après la nôtre, mais non, et cela a fait que ça été très long, et quand on a été prêt, presque tout le monde était parti.

Notre député a été invité à dire un mot du Lac Saint-Jean par notre président. J'ai pensé que l'affaire était préparée d'avance. J'ai proposé une autre assemblée pour corriger cette affaire. Nous allons aider nos amis du Lac Saint-Jean.

N'est-ce pas, en effet, le devoir de tous les membres de l'U. C. C. de s'entre-aider? L'U. C. C. a été fondée pour protéger le cultivateur, non pas pour protéger les compagnies qui ne s'occupent pas des intérêts agricoles.

Parlant du Lac Saint-Jean et des avantages que les cultivateurs auraient, notre député nous a dit que le gouvernement va construire un chemin de fer. Ce chemin de fer là ne sera pas construit pour l'amour des cultivateurs, mais bien pour la compagnie, car si ce n'était que cela, le gouvernement l'aurait construit avant puisqu'il y a longtemps que les cultivateurs le demandent. Il prétend de plus que les travaux de la compagnie ont été plus vite que dans les 3 ans qu'il a fallu pour les faire, la compagnie n'a pas eu le temps de régler cette affaire.

Qu'en pensez-vous, lecteurs? Notre expérience à Lambton nous fait bien comprendre la situation des cultivateurs du Lac Saint-Jean, et c'est pour cela que nous voulons les aider. Le gouvernement a violé les lois pour protéger des capitalistes américains. Comment peut-on avoir confiance à lui? Nous en sommes rendus à un point où nous ne pouvons plus nous fier qu'à notre élite qui défend la classe agricole et aux dévoués fondateurs de l'U. C. C. et à ses directeurs d'aujourd'hui.

Je termine en demandant de nouveau à tous les membres de l'U. C. C. de ne jamais perdre l'occasion de s'aider les uns les autres, et à tous les cultivateurs de faire partie de l'U. C. C., afin de pouvoir protéger la classe agricole comme il le faut.

Paul LAPOINTE, fils.

On répondra
par des poursuites

St-Jean Port-Joli, 28 février 1927
Monsieur J.-N. Ponton,
Directeur du Bulletin

M. le Directeur,

La coopérative Fédérée ne répondra plus par la voix de son organe aux critiques, demandes de renseignements, etc., faites par le public et tout cultivateur qui pourra faire ou dire quelque chose qui pourra être jugé comme une critique injuste par le Conseil exécutif de la Coopérative.

Serait-ce le bâillon que l'on veut appliquer à tous les journaux et individus? Ne dirait-on que ça

sent les élections même aux assemblées de la Coopérative?

Si j'avais été à la place de M. Tanguay, j'aurais fait, moi, la suggestion suivante:

"Attendu que la commission de cinq pour cent chargée par la Coopérative, pour vendre les produits qui lui sont expédiés par les cultivateurs, est suffisante pour subvenir aux frais d'administrations et aux dépenses encourues par la bonne préparation, l'extension de la vente de ces produits, cette commission devrait en conséquence, à l'avenir, être de huit pour cent, afin que la Coopérative ne se trouve jamais dans la nécessité de prendre d'autres moyens pour se procurer l'argent nécessaire à son bon fonctionnement."

Ma suggestion n'aurait-elle pas valu la peine, Monsieur Tanguay? Avant de me répondre réfléchissez.

Bien à vous Monsieur le directeur et merci

Joseph THERIAULT, cultivateur

Inondation et tragédie

Lorrainville, 23 février, 1927
M. le Directeur,

Permettez-moi d'exposer à vos lecteurs quelques faits semblables à ceux dont nous parlent les colonnes du Lac Saint-Jean et qui ressemblent à ce qui s'est passé dans le canton Latulipe en fait d'inondation. La discussion de cette question, au dernier congrès de l'U.C.C., où je me suis rendu avec deux autres cultivateurs du Témiscamingue, m'a vivement intéressé parce que j'avais moi-même passé à cette expérience si déplorable. Les journaux nous parlent longuement de la tragédie du Lac Saint-Jean, mais pour se rendre compte de tout le mal qui en résulte, il faut vraiment y passer soi-même.

Voici donc ce qui m'est arrivé: originaire du comté de Nicolet, après avoir vu les beaux livres de la colonisation et la belle province de la Nouvelle-Écosse, j'ai décidé de me faire colon et d'aller me fixer au Témiscamingue. Je choisis deux lots de beau terrain afin de m'établir une belle ferme et laisser à mes enfants une terre qui les ferait vivre convenablement. Après avoir obtenu mes titres je me suis dit avec ma famille: nous sommes donc enfin chez nous.

Qu'est-il arrivé? L'eau du lac des Quinze soudainement commence à monter. Les rivières débordent. Les ponts flottent. Les chemins sont inondés. Toutes communications sont interrompues. Qu'avons-nous fait? Nous avons jeté l'alarme à notre député. Nous nous sommes fait entendre au ministère de Québec. Qu'avons-nous reçu? Des belles paroles, c'est tout. Nous avons donc entrepris de réparer les ponts qui pouvaient être réparés. Avec des billots, nous nous sommes faits des traversiers. Il fut impossible de secourir d'autres familles qui étaient plus éloignées que nous; ces dernières se servaient de canots sur lacs et rivières pour venir chercher des vivres pour leur subsistance.

Qu'est-il arrivé plus tard? Ce fut le départ de ces familles. Le père, la mère avec les plus jeunes enfants s'en allèrent à une place et les grands garçons à une autre. Ces familles qui auraient vécu ensemble si elles avaient pu rester sur leur domaine furent divisées.

Devant ces tragédies navrantes, je me rappelle l'histoire de la dispersion des Acadiens que me racontèrent mes ancêtres originaires de l'Acadie et je me disais: est-ce que c'est l'histoire de mes ancêtres que se répète? Sommes-nous en Acadie?

C'est pour cela que je comprends si bien le malheur qui frappe nos compatriotes du Lac Saint-Jean et que je sympathise si sincèrement avec eux.

Je m'arrête ici, M. le directeur, car je pourrais en écrire des pages. Je me contenterai de méditer sur l'histoire de Joseph vendu par ses frères et celle des Acadiens.

Charles RICHARD,
Colon du Témiscamingue.

Qui les a fumées?

Henryville, 23 février 1927.
M. le Directeur,

Un brave cultivateur écrit dans l'Action catholique que dans une certaine paroisse rurale il s'est acheté dans l'espace d'un an pour \$8,300 de cigarettes, c'est-à-dire que dans cette paroisse, il s'est gaspillé, pour les cigarettes, autant d'argent qu'il en a fallu pour payer toutes les taxes municipales et scolaires, et le brave cultivateur d'en conclure que la classe agricole est gravement atteinte du mal de la cigarette et dorénavant quand les cultivateurs présenteront des requêtes au gouvernement demandant d'alléger le fardeau des taxes, le ministre de l'Agriculture, toujours si sympathique, les enverra fumer la pipe.

Le brave homme voudrait-il pousser un peu plus loin son enquête et nous dire, par exemple si les 2,300 âmes qui composent cette paroisse sont toutes des âmes de cultivateurs. Il y a des paroisses rurales où la moitié ou plus des habitants ne sont pas cultivateurs et fument quand même. Il conviendrait de savoir quelle proportion de ces cigarettes ont été vendues aux non-cultivateurs et aux touristes avant d'écrire que les cultivateurs gaspillent leur argent en fumée que c'en est effrayant!

Bien à vous,
Joseph COMEAU.

Protégeons les nôtres
et nous-mêmes

St-Joseph de Beauce, 22 fév. 1927
M. le Directeur,

A titre de lecteur assidu de votre journal, je demande un petit espace en Tribune libre pour parler de choses agricoles.

Le premier colon qui a ouvert la paroisse de Saint-Joseph de Beauce s'appelait M. Noé. M. Noé était parti de Montréal pour venir s'établir sur la rive de la rivière Chaudière. Depuis ce temps, ses descendants se sont toujours succédé de génération en génération sur la même terre.

Les cultivateurs du Lac Saint-Jean pourront-ils transmettre leurs terres à leurs successeurs? Pas tout à fait. L'élevation des eaux du lac a eu pour effet d'inonder un grand nombre de fermes. Pourtant, c'est une chose sacrée que de conserver l'héritage de ses pères. C'est le cultivateur qui a ouvert cette région à l'agriculture et à la religion. Il a été partout le collaborateur du prêtre. On me dira peut-être: la question politique. Je vous dirai: visez plus haut, messieurs, c'est une question nationale, une question patriotique, une question religieuse. On dira peut-être aussi: si nos confrères du Lac Saint-Jean sont lésés dans leurs droits, qu'ils se défendent; ça ne nous fait rien à nous autres; laissez-les faire. Permettez-moi de vous faire une comparaison: si on faisait un barrage sur la rivière Chaudière et que les eaux de la rivière inondaient tous les beaux fonds de Saint-Joseph, que diriez-vous? L'Évangile nous apprend que nous ne devons pas faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fit. Ce que nous devons faire en ce moment, je crois, c'est de faire dresser des requêtes dans toute la province, demandant au gouvernement de venir aider les cultivateurs du Lac Saint-Jean qui sont lésés dans leurs biens. Comme c'est une question nationale, patriotique, morale et religieuse, le clergé ne nous refusera pas son concours. Lors de la conquête du Canada par l'Angleterre, c'est le prêtre qui encourageait les 60,000 colons français à rester fidèles à leur patrie et qui les soutenait dans leurs épreuves. Il en est de même aujourd'hui. Le prêtre a toujours été l'ami du cultivateur et il continuera de l'être, car c'est une question de droit et de justice et quiconque défend le droit et la justice, défend le droit de Dieu et la justice de Dieu. On me dira encore peut-être, c'est une question matérielle. Eh bien, messieurs, si certains pays marchent vers la décadence, c'est qu'on y a trop parlé de matérialisme. Laissez-moi vous dire que le matérialisme sans la morale et la justice conduit à la ruine. Debout, alors, pour aider nos confrères du Lac Saint-Jean! On nous dit que le cultivateur est le roi de la terre. C'est parfois un roi qui n'est pas maître chez lui. C'est le cas de bien des cultivateurs au Lac Saint-Jean. Il faut les défendre.

Un mot à présent au sujet de l'Union Catholique des Cultivateurs. On me demande parfois pourquoi une union de cultivateurs? Une union, c'est pour demander aux corps publics ce dont nous avons besoin et pour défendre les intérêts agricoles. On chante, par exemple, souvent, les bienfaits de la voirie. Si nous reconnaissons que ces travaux sont ruineux pour les cultivateurs et que l'on favorise trop le tourisme, aux dépens peut-être de l'agriculture, on demande alors au gouvernement de modifier sa politique. C'est ce que nous avons fait et c'est ce que nous devons faire si nous voulons que les intérêts de l'agriculture soient respectés.

On raconte qu'un jour le peuple de la Judée s'était rassemblé pour demander au roi Roboam de diminuer les taxes et les impôts que son père avait établis pour subvenir à ses dépenses. Roboam demanda trois jours pour réfléchir. Il consulta des vieillards. Ceux-ci lui dirent: si vous servez les intérêts de votre peuple, il vous sera toujours fidèle. Mais Roboam méprisait ces avis et répondit à son peuple: Mon père vous a imposé un joug pesant et moi je vous le rendrai plus lourd encore; mon père vous a châtiés avec un fouet, moi je vous châtierrai avec une verge de fer. Alors le peuple qui voulait conserver l'héritage qu'il avait reçu se révolta et choisit Jeroboam pour roi.

Eh bien, nous aussi, rassemblons-nous et pétitionnons. Demandons au gouvernement de faire disparaître les taxes qui pèsent sur le peuple. Si nos réclamations sont méprisées, faisons comme le peuple de Judée: choisissons-nous d'autres représentants à la prochaine occasion, car nous aussi, nous voulons conserver ce que nous avons reçu de nos pères.

Je vous remercie, M. le directeur, Bien à vous
Eugène MAHEUX, cultivateur.

N'est-ce pas assez?

St-Thérèse, 28 février, 1927
M. le Directeur,

Un ami m'apporte, cet après-midi, à mon bureau, une page du Soleil de Québec portant un article avant pour titre: "Critique peu justifiée, en réponse à ma lettre parue dans le Denoît et l'Action catholique, dans laquelle je me plaignais des injustices qu'on m'a faites en me faisant perdre mon troupeau de 100 vaches. Cet article du Soleil n'est pas signé, mais, comme d'habitude, il a dû être écrit par M. Caron ou l'un de ses petits garçons. Que ce soit l'un ou l'autre, c'est un homme qui n'a fait l'ignorant, car j'ai expliqué sur les journaux agricoles le cas dont il était question dans ma lettre. J'ai fait appel, à ce sujet, au greffier de Montréal, M. Grépeau, à l'échevin Desroches, au Dr Houde, au Dr Boucher, à M. David, notre député, et au sous-ministre de l'Agriculture.

Je leur disais qu'on me faisait une injustice et leur prouvais, papiers en mains, signes, M. Boucher répondait vous êtes interdit et vous allez rester interdit; vous êtes un réfractaire à la loi. J'avais en mains et l'ai encadré, un "test" de M. Corbeil, le vétérinaire de la corporation de Montréal, un "test" dans lequel je n'avais que 26 réacteurs, "test" que M. Corbeil était prêt à assementer. J'ai conduit ces 26 têtes aux abattoirs de Montréal et elles ont toutes été acceptées, moins une, pour la consommation. J'ai vendu à des prix dérisoires 50 de mes vaches à d'autres cultivateurs de Saint-Thérèse, de Saint-Augustin et de Saint-Jovier. Ces vaches ont été examinées de nouveau en partie par le même vétérinaire de M. Caron, mais ne sachant pas que ces vaches venaient de moi, il les a classées bonnes. Les autres cultivateurs qui expédient leur lait à des compagnies renommées, à Montréal, pas un mot de

LE
THÉ VERT
"SALADA"
F38

une fois essayé—adopté pour toujours.

Semences Dupuy & Ferguson

La qualité de nos graines de semence vous assurera la meilleure récolte que vous puissiez obtenir de votre terre.

DUPUY & FERGUSON

GRAINETIERS ET PEPIERISTES.

438-442 Place Jacques-Cartier. MONTREAL, Qué.

NOTRE CATALOGUE ILLUSTRÉ—le catalogue français LE PLUS COMPLET AU CANADA—contenant 122 pages de renseignements utiles: de nouvelles variétés de graines de fleurs, de légumes,

de bulbes pour floraison à l'été et de plantes de toutes sortes; liste complète de destructeurs d'insectes, de divers engrais, d'articles et nouveautés pour volailles, etc., vous sera adressé Gratia sur demande avec ce coupon.

NOM
ADRESSE

La plus
digestible
des sucreries

Les adultes, comme les enfants, aiment à savourer notre pur Sirop de Maïs à cause de son goût délicieux. Ce sirop est riche en éléments nutritifs et est facile à digérer. Les médecins le recommandent.



EDWARDSBURG
CROWN BRAND
SIROP DE MAÏS
THE CANADA STARCH CO. LIMITED MONTREAL, CAN. 10

SAUVEZ LES POULETS

Faites-en, au moyen de la nourriture Pratt pour les poulets, des poulets vigoureux et bien portants. Elle coûte une bagatelle plus cher, mais, en fin de compte, vu les résultats qu'elle donne, elle revient à meilleur marché. Les poulets que vous sauvez et élevez en plus font plus que payer la nourriture que vous achetez. Voyez votre marchand. Il y en a un près de chez vous.



Pratts
Nourriture pour les poulets

Demandez le livre Pratt aux poules — GRATIS.
PRATT FOOD CO., OF CANADA, 127, 325 Carlaw Ave., Toronto

Des Hommes Forts

Les Pilules Moro font des hommes forts, courageux et sont le garant d'une bonne santé. Si vous êtes faibles, déprimés, souffrez de l'estomac, des reins, avez des maux de tête, ne vous sentez plus le courage d'autrefois, prenez les

PILULES MORO

et tout cela disparaîtra.

"Durant des années j'avais travaillé arduement, souvent exposé aux mauvais temps, au froid et j'avais senti mes forces s'en aller peu à peu. Un jour je me suis trouvé malade, bien malade, ayant des indigestions, des maux de reins, des engourdissements et ne pouvant plus supporter l'odeur de la peinture dont je me servais quotidiennement. Les Pilules Moro que j'ai prises ont rapidement dissipé tous ces maux, m'ont grandement tonifié et ont amélioré ma santé de façon à ce que je retourne au même travail. Pour me maintenir fort et vigoureux j'emploie encore de temps en temps quelques boîtes de Pilules Moro".

M. Eusébe Lespérance

Lespérance, 662, rue Mullins, Montréal.

CONSULTATIONS GRATUITES aux hommes, par lettres ou à nos bureaux, 1570, rue Saint-Denis. Notre médecin est à votre disposition tous les jours, de 9 heures du matin à 8 heures du soir (excepté les dimanches et fêtes religieuses). Vous serez satisfaits des conseils qu'il vous donnera pour rien. Il vous est impossible de vous soigner à meilleur marché.

En vente partout, ou par la poste, 50 sous la boîte.

COMPAGNIE MÉDICALE MORO, 1570, St-Denis, Montréal.

(Suite à la page 3)

AGRICULTURE

LA QUESTION DU LAC ST-JEAN

Ceux qui ne la comprennent pas

Après des mois de discussion, ils sont encore nombreux ceux qui ne comprennent pas la question du Lac Saint-Jean. Elle a pourtant été exposée bien des fois clairement; et si elle est si complexe dans ses conséquences et dans les problèmes de toutes sortes qu'elle soulève, elle est assez simple dans son fond pour qu'on se demande sérieusement pourquoi elle échappe encore à tant de gens qui sont appelés à s'en mêler.

C'est le temps plus que jamais de la passer nettement et de dissiper autant que possible les ombres qui l'obscurcissent.

D'abord, ce n'est pas une lutte de classes; ce n'est pas non plus une lutte des cultivateurs contre l'industrie.

Est-on capable de relever dans les revendications des cultivateurs, ou même dans les arguments qu'ils ont fait valoir jusqu'à présent, quoi que ce soit de contraire au progrès industriel, quoi que ce soit de malveillant à l'égard de la classe ouvrière, des industriels, des commerçants, des professionnels?... Est-on capable d'y trouver même une prétention quelconque contre qui que ce soit en faveur de la classe agricole?... Car enfin, pour dire que c'est une lutte de classe ou une guerre à l'industrie, il faut toujours se baser sur quelque chose...

Que veulent les cultivateurs lésés du Lac Saint-Jean? Des concessions de terres au détriment des possesseurs de limites? Des lois spéciales pour l'exonération de certaines charges? Des privilèges en leur faveur? Des lois d'exception contre telle ou

telle classe de gens? — Rien de tout cela.

Voulez-ils empêcher l'industrie de s'établir ou de se développer? S'opposent-ils même à l'établissement de telle industrie en particulier?... Pas du tout.

Que réclament-ils?... Uniquement ceci: LA RESTITUTION DE LEURS TERRES ET LA REPARATION DES DOMMAGES QU'ON LEUR A FAITS.

Ce qu'ils demandent, ce n'est pas le bien des autres, ce n'est pas une faveur, c'est leur bien, à eux, et qui est envahi injustement et illégalement par quelqu'un. Ce qu'ils demandent, c'est la protection des lois et de l'Etat contre une spoliation injuste dont ils sont victimes.

C'est bien simple cela. Eh bien, il y a encore des gens, très intelligents et très dignes par ailleurs, qui ne saisissent pas ce point essentiel de la question; qui ne voient dans le conflit qu'une vulgaire chicane de classes ou les deux adversaires ont également raison ou également tort. S'il s'agissait d'une simple escroquerie comme on en voit tous les jours; si c'était le cas d'un particulier qui construit sans façon une aile d'édifice sur le terrain de son voisin; si même il s'agissait de la terre d'un seul cultivateur qu'ils connaissent bien et qu'un riche étranger s'approprierait sans formalité et sans nécessité... ils comprendraient!

Mais ici, parce que les victimes de l'attentat sont au nombre de 300, 400 et plus, parce que les auteurs portent le masque anonyme de la haute finance, nos braves gens n'y voient plus de quoi s'émouvoir; le principe en jeu ne leur apparaît plus...

Au nom du bon sens, qu'on commence donc par examiner si les réclamations des cultivateurs lésés sont justes et légitimes avant de dénoncer ceux-ci comme des ennemis aveugles de l'industrie; avant de condamner leurs démarches et les efforts qu'ils font pour obtenir justice, qu'on regarde donc s'ils attaquent quelqu'un ou si au contraire ils se défendent contre quelqu'un qui les assaille; qu'on s'occupe donc de voir à qui appartiennent légitimement ces terres inondées au mépris des lois et de la justice, avant de mettre sur le même pied les cultivateurs qui se plaignent de l'agression et l'agresseur qui les chasse de chez eux par la violence...

Ceux qui prétendent se prononcer sur la question du Lac Saint-Jean n'ont pas le droit de lui refuser le minimum d'attention qu'il faut pour comprendre le point essentiel de la question.

Il y a d'autres braves gens, qui sont en faveur de l'industrie et du commerce (ce qui est très bien; nous le sommes tous), mais avec une telle intensité de sentiment ou une telle étroitesse de regard qu'ils ne voient que cela (ce qui est un grave défaut).

Ceux-là comprennent très bien qu'on puisse entreprendre des routes coûteuses aux frais du public pour atteindre une clientèle possible, ils ne comprennent jamais qu'un cultivateur refuse de livrer sa terre à celui qui veut s'en servir pour spéculer; ils trouveront très légitime qu'on établisse un système de protection pour préserver de l'incendie les magasins, les banques, les maisons, mais ils seront scandalisés qu'un autre se plaigne parce que sa terre est dévastée par l'eau; ils ne seront pas surpris de voir les autorités saisir le voleur et le forcer à rendre l'auto ou la pièce de drap dont il s'est emparé, mais si c'est une terre, si c'est le domaine d'une famille, créée par les sueurs et le travail de deux ou trois générations, si c'est "seulement cela" qui est brutalement soustrait à son propriétaire, qui est partiellement dénué ou totalement désorganisé, ils n'y voient pas de mal! Ils trouveront même légitime que le spoliateur garde ce qu'il a pris, ils seront plus offensés des plaintes de la victime que de l'injustice commise!

Il y a tant de gens qui ignorent ce que ça coûte une terre, et ce que ça vaut...

Il y a tant de gens qui pensent que le pain vient du boucher, que la viande vient du boucher, que le beurre vient de la *Dominion Fish* ou de l'entrepreneur... Tant de gens qui ne se sont pas encore dit que pour avoir du pain, de la viande et du beurre il faut quelque part des vaches et de la terre...

et quelqu'un qui s'occupe de produire tout cela!

Il y a tant de gens qui voudraient naïvement consoler le cultivateur ruiné en lui disant: Ne te plains pas; c'est un mal pour un bien; ton voisin vendra ses produits plus cher!... Tant de gens qui ne rendent pas compte que plus on enlève à l'agriculture, moins il y a de quoi manger dans le monde, et plus le coût de la vie s'élève pour tous!

Le jour où celui qui a un pain pourrait le vendre un million, il y aurait bien des rentiers et bien d'autres qui ne mangeraient pas...

Il y a tant de gens qui instinctivement regardent le cultivateur (et particulièrement le colon) comme un être inférieur, intermédiaire entre l'homme civilisé et les bêtes, qui paraissent ne pas soupçonner que ce homme peut avoir une âme, des sentiments, de l'idéal, qu'il peut comprendre et sentir les torts qu'on lui fait et le mépris qu'on affiche à son égard!... L'homme des champs qui a fait le Lac Saint-Jean a été traité comme cela. On a agi avec lui comme avec les troupeaux qu'on parait qu'on veut, qu'on recule sans leur avis quand on a besoin de l'espace qu'ils occupent... Et voici que parmi ceux qui sont venus s'établir près de lui, il trouve des hommes — des hommes intelligents — qui se scandalisent de le voir indigné et blessé... Expliquez ce phénomène.

Qu'on ouvre donc enfin les yeux. Tout le monde, évidemment, n'est pas obligé d'étudier la situation des cultivateurs. Mais si du moins ceux qui sont appelés à se prononcer sur la question du Lac Saint-Jean savaient douter d'eux-mêmes assez pour ne pas la trancher sans l'avoir

examinée, ils risqueraient moins d'être injustes envers leurs concitoyens lésés, ils éviteraient peut-être d'ajouter aux misères des cultivateurs sacrifiés à la douleur et à l'affront d'être foulés sans raison par des compatriotes qui devraient plutôt leur prêter main-forte.

Michel RIVERAIN.

TRIBUNE LIBRE

(Suite de la deuxième page)

critique; elles sont bonnes. Ai-je raison, M. Caron, de me plaindre de votre administration? Et avez-vous raison de me faire décrier par le *Soleil* comme un réfractaire à la loi, un critique, un partisan, etc.

Les cultivateurs du Lac Saint-Jean, quand ils se plaignent du mauvais traitement qu'ils subissent sous-ils des réfractaires à la loi, des critiques, etc. Pourquoi M. le ministre de l'Agriculture ne proteste-t-il pas contre ces cultivateurs? Vous êtes-vous renseignés au sujet de la tuberculose bovine? Y a-t-il épidémie partout dans la province ou dans la région de Montréal seulement ou l'on voudrait former le trust du lait? S'il y a épidémie partout, pourquoi ne pas faire passer une loi générale et indemniser tous les cultivateurs, riches ou pauvres? Je vous ai demandé déjà s'il y avait, dans la province ou dans le pays, une classe d'hommes qui s'opposerait à ce que les cultivateurs soient indemnisés. Nous donneriez-vous des renseignements là-dessus?

Le ministre de l'Agriculture sait-il ce que cela signifie de lésister certains troupeaux, par-ci par-là, dans les campagnes et ne pas toucher à certains autres? Est-ce là de la véritable protection? Sait-il aussi ce que cela signifie de garder les vaches dans des champs différents, surtout pour les cultivateurs qui vendent le lait en nature?

Est-ce bien facile pour un cultivateur qui a un troupeau de 50 vaches ou plus d'en tenir la moitié en quarantaine dans un champ et l'autre moitié dans un autre champ? Sont-ils bien nombreux les cultivateurs qui peuvent suivre dans toute leur rigueur les lois que l'on fait pour combattre la tuberculose?

Le printemps dernier, les compagnies, qui font le commerce du lait à Montréal, demandaient aux cultivateurs de leur envoyer leur crème, spécifiant que les troupeaux n'avaient pas besoin de subir l'épreuve à la tuberculine pour la crème. Après avoir été arrêté pour mon lait, j'ai envoyé de la crème et les inspecteurs, c'est-à-dire Wood et Boucher me font fait retourner et gaspiller même après le test. J'ai été actionné quatre fois par Montréal, pour ne pas avoir scellé les bidons à lait, non pas pour avoir envoyé du lait de vaches tuberculeuses — mes vaches avaient été testées et j'avais des certificats — mais pour avoir omis de sceller mes bidons et ne pas m'être soumis à l'avis envoyé. J'ai été condamné à \$200 et les frais ou 15 jours de prison. Il n'était pas question de prison dans les journaux. Je crois qu'on avait peur de le dire. J'ai reçu ma sentence et j'ai payé.

N'est-ce pas assez M. Caron, pour me plaindre? Moi je trouve que c'est assez et je n'ai pas besoin d'aller dans les files de la Madeleine aux prochaines élections pour défendre le droit des cultivateurs.

Antoine DUBOIS

Des articles à \$107.42 chacun

Le correspondant parlementaire du *Devoir* rapportait dernièrement ce qui suit:

"Est-ce la *Patrie*, non pas la *Patrie* du sénateur D.-O. Léprieux et de M. J.-H. Fortier, mais l'ex-*Patrie* de M. Tardif, qui n'aurait pas accepté directement de l'argent du gouvernement Taschereau; ou bien est-ce le gouvernement Taschereau qui craignait de traiter, sans intermédiaire, avec la *Patrie*, celle-là, de M. Tardif? On ne sait pas.

Quoi qu'il en soit, pour quarante-deux articles publiés dans la *Patrie*, du temps de M. Tardif, le ministère de la colonisation, des mines et des pêcheries du gouvernement Taschereau a payé \$4,516.22 ainsi qu'il appert à la page 317 des comptes publiés de 1925-26, non pas à la *Patrie*, mais à la *Mount-Royal News and Advertising Co.* Il est vraisemblable que, déduction faite des commissions, la *Patrie* a touché le magot.

M. Arthur Lortie (Soulages) voulait savoir pourquoi la *Mount-Royal News*, etc., avait touché \$4,516.22. Il avait inséré au feuillet une interpellation en conséquence. M. Perrault, le ministre, vient de lui apprendre que cette somme a servi à payer quarante-deux articles publiés par la *Patrie*.

Les lecteurs de cette feuille se rappelleront sans doute les brillants articles sur la colonisation qui y ont paru dans le temps."

Une personne qui semble être professeur d'agriculture nous envoie à ce propos les remarques suivantes:

"\$4,516.22 pour 42 articles: \$107.41 par article!

\$4,516.22: c'est là le salaire réuni de deux des mieux payés des professeurs de nos écoles d'agriculture! Nos agronomes dont nous nous plaignons souvent seraient peut-être mieux éclairés si les professeurs qui ont charge de les préparer à exercer la profession la plus difficile qui soit, étaient mieux payés.

\$4,516.22! Mais c'est presque un salaire de sous-ministre! N'est-ce pas M. Grenier, etc. que vous en certifiez des articles à \$107.42 chacun?"

\$4,516.22! Mais, pour une telle somme tous nos députés même ceux qui croient que tout leur rôle consiste à aller hiverner à Québec, seraient capables de faire tous les jours un discours qui vaudrait dix fois les 42 articles publiés par la *Patrie*.

\$4,516.22! M. le ministre de l'Agriculture, ce doit être bien près de la valeur de votre terre de Sainte-Louise? En tout cas, vous avouerez, et l'admettent bien volontiers, qu'il vous aurait fallu travailler bien longtemps et bien fort pour sager sur votre terre \$4,516.22.

\$107.42 par article! Géomètres que les collaborateurs du *Journal d'agriculture* ne sont pas payés à ce taux. Il est vrai que la plupart d'entre eux sont cent fois mieux qualifiés pour parler d'agriculture que ne l'est, pour parler colonisation, l'auteur des 42 articles et des \$4,516.22.

Quand il s'agit d'agriculture, la règle est bien simple, payer le moins possible, à moins qu'il ne s'agisse d'enrichir un favori ou un cabaleur politique, et nous, les habitants, nous avalons ça!"

Le crédit agricole

M. l'abbé Jean Bergeron, auteur de la *Terre Vengée*, a demandé, à la réunion de l'Union régionale de l'U.C.C. de Chicoutimi (voir ailleurs dans le *Bulletin*), l'établissement d'un crédit agricole.

"J'ai trop souffert, a dit M. l'abbé Bergeron, en voyant les cultivateurs traités comme de purs étrangers dans leurs propres maisons; j'ai vu trop de misères endurées par les gens de la terre pour ne pas chercher à leur rendre service."

"Si l'on veut, dit M. l'abbé Bergeron, remédier au manque d'institutions appropriées au besoin de la classe agricole, il faut des cantiques agraires!"

M. l'abbé Bergeron cite ensuite l'exemple des Etats-Unis et conseille à ses auditeurs de se joindre aux autres agriculteurs du Canada pour demander l'établissement au plus tôt d'un crédit agricole afin de garder les "Canadiens" chez eux.

Les cultivateurs de la province suivront le conseil de l'auteur de la *Terre Vengée*.

Il y a longtemps qu'on en parle de crédit agricole. Ce ne sont pas les fonctionnaires ni les professeurs des écoles d'agriculture qui l'organiseront ou qui prendront les moyens de l'organiser. Les cultivateurs le savent et c'est pour cela qu'ils appuieront M. Sauvé qui en a fait un article de son programme si M. Caron ne l'accorde pas dès cette session ou s'il ne prend pas immédiatement les moyens de l'organiser.

UN DES SIX

Le Progrès du Saguenay.

Post-scriptum de la rédaction

Monsieur Grant n'est pas sûr de la date à laquelle les eaux du Lac se sont élevées au point "42". Si l'auteur de ce billet l'eût connu, il aurait pu lui demander à quel date, lui-même, M. Grant, s'était élevé au point "42" et en grimpant après un poteau du kiosque du parc de l'Eglise de Ste-Genevieve, alors qu'il faisait ses débuts comme politicien. Si les eaux du Lac en s'élevant jusqu'au point "42" ne produisaient que les mêmes résultats que produisit M. Grant quand il éleva son auguste personne au point "43" tout le monde en ritait.

Un nouveau quotidien

Le Progrès du Saguenay, de Chicoutimi, fondé en 1886, s'est transformé, il y a une quinzaine de jours, en quotidien.

Le Progrès du Saguenay hebdomadaire, écrit le *Droit* d'Ottawa, était un journal vivant, bien rédigé, remplissant admirablement sa mission de guide intégral de l'opinion publique.

"Quotidien, il suivra le même programme, continuera à défendre les mêmes causes régionales et nationales dont il s'est fait le champion dans le passé."

Nous souhaitons au Progrès du Saguenay succès et longue vie.

Association des Eleveurs d'Holstein du Canada

R. P. Charbonneau, B.S.A. propagandiste

1611, rue Orléans Montréal

Grains et Graines de Semences

Economie — Qualité

Cultivateurs achetez des semences choisies par un agronome expert.

LISTE DE PRIX

Mil No 1 en loi \$11.00 le cent livres

Mil No 2 en loi (No 1 Purée) 10.00 —

Trefle Rouge No 1 en loi 35.00 —

Trefle Rouge No 2 en loi 34.00 —

Trefle Alsike No 1 en loi 35.00 —

Trefle Alsike No 2 en loi 34.00 —

Luzerne (Peel County) No 1 25.00 —

Trefle d'oeur No 1 15.00 —

Prix fournis sur demande Re Avoine, Blé, Orge, Blé d'Inde, etc.

CONDITION: Comptant sur livraison.

Ces prix sont fret payé — nets à votre station.

Adressez-vous immédiatement vos commandes.

HENRI CLOUTIER & CIE

Champlain, P.Q.

Gratatis!

Un Livre pour faire faire de l'argent aux Fermiers

Chaque page du livre, "L'Utilité du Ciment pour le Cultivateur" est remplie de conseils utiles pour faire de l'argent. Ce livre qui est expédié GRATUITEMENT à chaque fermier qui nous renvoie le coupon ci-contre, dit comment faire des améliorations de construction permanente. Les plans et instructions sont faciles à suivre et les travaux ne sont pas coûteux.

Mallez tout simplement le coupon.

Canada Cement Company Limited

Edifice du Canada Ciment

1107 Carré Phillips - Montréal

Bureaux des ventes à

Montréal Toronto Winnipeg Calgary

LE BETON CANADA CIMENT EST PERMANENT

CHICKADEE

NOURRITURE A BASE DE LEVAIN

POUR VOLAILLES

Procurable à un

PRIX REDUIT CONSIDERABLEMENT

Une petite quantité de Chickadee ajoutée à une pâtée ordinaire pour volailles améliore la santé en générale et stimule la capacité de production de vos volailles. Cette nourriture contient des vitamines essentielles qui rendent les volailles plus belles et plus fortes — aiguissent l'appétit, aident à la digestion, activent les intestins, purifient le sang et stimulent les organes générateurs. La Chickadee augmente la ponte sensiblement — les oeufs sont plus fertiles et les poussins provenant d'eux sont forts, sains et croissent très rapidement. Pour 150 lbs. de pâtée, il vous faut seulement qu'une canistère 1 1/2 lb. de Chickadee.

CES PRIX EN VIGUEUR DEPUIS LE 3 JANVIER, 1927

Canistères 1 1/2 lb. livrées n'importe où en Canada est de

Fort Frances, Kenora et Minaki..... **.70**

Canistères 1 1/2 lb. livrées à tous points de chemins de fer en Canada est de Fort Frances, Kenora et Minaki..... **\$4.75**

Canistères 1 1/2 lb. livrées en Fort Frances, Kenora, Minaki et tous points ouest..... **.75**

Canistères 1 1/2 lb. livrées en Fort Frances, Kenora, Minaki et tous points ouest..... **\$5.20**

Si votre fournisseur ne vend pas de Chickadee, envoyez-nous votre commande directement, avec mandat de poste pour le montant requis, vous servant de ce blanc de commande.

LA CIE. E. W. GILLET LTEE.,

AVENUE FRASER ET RUE LIBERTY,

TORONTO 2, ONT.

Inclus \$..... pour lesquels veuillez m'envoyer, toutes charges payées par avance..... canistères de Nourriture à Base de Levain, Chickadee.

Nom.....

Adresse.....

(B.A.) **ECRIREZ LISIEMENT**

Crème d'Exportation

Les producteurs de crème trouveraient certainement avantage à communiquer immédiatement avec nous pour disposer de ce produit.

VOLAILLES VIVANTES

Le temps est propice à l'expédition des volailles vivantes. Les meilleurs prix vous sont assurés si vous nous faites vos expéditions.

OEUF

La demande est forte pour les oeufs frais. Ne les laissez pas vieillir. Expédiez aussi souvent que possible par express.

A VENDRE

FROMAGE BANQUET — pains de 5 livres, 6 fromages par boîte, expédié sur demande, par express... 24 cts la lb

Demandez nos cours de marché. Ils sont envoyés gratuitement.

Crémeries Mont-Royal

LIMITÉE

100, rue Marie-Anne est, Montréal

LES PRIX DE LA DERNIERE HEURE

Ce que vous vendez

Prix du gros, net, livrés à Montréal

Dernière correction, Mardi, à 1 heure p.m.

BEURRE DE BEURRIERIE	
Pasteurisé No 1	0.40
No 2	0.39
No 3	0.38

BEURRE DE FERME	
No 1	\$0.34
No 2	0.33
No 3	0.32

FROMAGE COLORE	
No 1	0.17
No 2	0.16

FROMAGE BLANC	
No 1	0.17
No 2	0.16

OEUF	
Frais Spéciaux	0.42
Frais Extras	0.37
Frais Premiers	0.35
Frais Extra de poulette	0.32
Frais Seconds	0.30

POULES VIVANTES	
Choix, 5 lbs et plus	\$0.28
Bonne, 4 1/2 lbs et plus	0.25
Moyenne, 4 lbs et plus	0.23
Passable, 3 lbs et plus	0.20

POULES ABATTUES	
Choix 5 lbs et plus	\$0.27
Bonne, 4 1/2 lbs et plus	0.25
Moyenne, 4 lbs et plus	0.23
Passable, 3 lbs et plus	0.21

POULETS VIVANTS	
Choix, 4 1/2 lbs et plus	\$0.22
Bon, 3 1/2 lbs et plus	0.20
Moyen, 3 lbs et plus	0.18
Passable, 2 1/2 lbs et plus	0.16

POULETS ABATTUS	
Choix, 5 lbs et plus	\$0.33
Bon, 4 1/2 lbs et plus	0.31
Moyen, 4 lbs et plus	0.27
Passable, 3 lbs et plus	0.25

DINDES VIVANTES	
Choix, 12 lbs et plus	\$0.32
Bonne, 10 lbs et plus	0.28
Moyenne, 9 lbs et plus	0.27

DINDES ABATTUES	
Choix, 11 lbs et plus	\$0.37
Bonne, 8 lbs et plus	0.34
Passable, 7 lbs et plus	0.32

OIES VIVANTES	
Bonne, 9 lbs et plus	\$0.19
Passable, 8 lbs et plus	0.17

OIES ABATTUES	
Bonne, 10 lbs et plus	\$0.19
Moyenne, 8 lbs et plus	0.17

CANARDS ABATTUS	
Choix, 5 lbs et plus (jeunes)	\$0.20
Bon, 4 lbs et plus	0.18

CANARDS VIVANTS	
Bon, 5 lbs et plus (jeunes)	\$0.19
Moyen, 4 lbs et plus	0.17

PIGEONS VIVANTS	
Jeune	\$0.35
Vieux	0.25

LAPINS	
No 1 (4 lbs et plus)	\$0.12

LIEVRES	
No 1 couple	\$0.45

MIEL BLANC	
Récepteurs (30 lbs.)	\$0.11 1/2
de (5 lbs.)	0.12
ne (2 1/2 lbs.)	0.13

MIEL AMBRE	
Récepteurs (30 lbs.)	\$0.08
de (5 lbs.)	0.08 1/2
ne (2 1/2 lbs.)	0.09

MIEL BUON	
Récepteurs (30 lbs.)	\$0.07 1/2
de (5 lbs.)	0.08 1/2
ne (2 1/2 lbs.)	0.09

SIROP D'ERABLE	
No 2	\$1.60
No 3	1.50

SUCRE D'ERABLE	
No 1	0.17
No 2	0.16
No 3	0.15

BOUVILLONS VIVANTS	
Choix	7.25 à 7.75
No 1	6.75 à 7.25
No 2	6.00 à 6.75

TAURES VIVANTS	
Choix	5.75 à 7.25
No 1	6.25 à 6.50
No 2	5.50 à 6.00

VACHES VIVANTES	
Choix	\$ 8
No 1	5.50 à 6.25
No 2	3.50 à 5.25
No 3	2.25 à 3.50

TAUREAUX VIVANTS	
Choix	\$0.00 à 0.00
No 1	5.00 à 6.00
No 2	0.00 à 0.00
No 3	4.00 à 5.00

VEAUX DE LAIT VIVANTS	
Choix	\$ 1
No 1	\$0.25 à 12.00
No 2	0.50 à 10.25
No 3	0.00 à 0.00

VEAUX DE LAIT ABATTUS	
Choix	\$0.17
No 1	0.16
No 2	0.15
No 3	0.01

VEAUX DE CHAMPS VIVANTS	
No 1	\$ 5.00
No 2	4.50

VEAUX DE CHAMPS ABATTUS	
No 1	\$ 12
No 2	10

MOUTONS VIVANTS	
Choix	\$ 6.50
No 1	6.50
No 2	3.50
No 3	

MOUTONS ABATTUS	
Choix	\$ 0.16
No 1	0.16
No 2	0.14
No 3	

AGNEAUX VIVANTS	
No 1	\$10.50 à 11.00
No 2	10.00

AGNEAUX ABATTUS	
Choix	\$ 20
No 1	0.18
No 2	0.17
No 3	0.00

PORCS VIVANTS	
Sélects	\$12.00 à \$20.00 par tête
Légers (à bacon)	12.00
Autres	9.75 à 10.00

PORCS ABATTUS	
No 1 (125 à 160 lbs)	10.00
No 2 (150 à 200 lbs)	15.00
No 3 (250 et plus)	12.00

PEAUX VERTES	
Peaux de bœufs (moins de 48 lbs)	\$0.10 1/2
Peaux de bœuf (plus de 48 lbs)	0.08
Peaux de taureaux	0.06
Peaux de vaches de lait	0.14
Peaux de vaches (chaque)	1.00
Peaux d'agneaux (la peau)	50c à 1.00
Peaux de chevreaux (la peau)	3.50

LAINE	
Lavée No 1	28 à 30
Lavée No 2	24 à 26
Non lavée No 1	19 à 20
Non lavée No 2	17 à 18
Non lavée No 3	15

FOIN DE MIL	
Extra No 2 (point d'exp)	\$10.00 à 10.50
No 1	6.00 à 10.00
No 3	8.00 à 9.00

FOIN DE TREFLE	
No 1 (trèfle mélé)	10.00 à 11.00
No 2	9.00 à 10.00

PAILLE	
Bonne	\$2.00 à 5.50

PATATES	
Québec	\$1.00
Montagnes vertes	1.35

FEVES	
No 1	\$2.50
No 2	0.00

POIS	
No 1	\$2.50
No 2	0.00

CE QUE VOUS ACHETEZ

FARINE A PAIN	
Première patente	\$7.00
Deuxième patente	7.40
Forcé à boulangier	7.20

FARINE A ENGRAIS	
1ère	\$5.00
2ème	5.00

SOU-S-PRODUITS DU BLE	
Son	\$32.25
Gro rouge	34.25
Gro blanc (Laurentine)	36.25
Criblures de blé moulues	32.25
Middlings	40.25

MOULEES	
"Success"	\$38.25
"Union"	36.25

GRAIN MOULU	
Blé d'Inde moulu	\$2.00
Blé d'Inde cassé	2.00

TOURTEAUX DE LIN	
Première qualité	\$50.25

DRECHE DE BRASSERIE	
Sèche	\$31.00

BLE D'INDE	
Argentine	\$0.00 à 0.00
No 2 jaune	0.00 à 0.00
No 3 jaune	0.00 à 0.00

AVOINE	
No 2 C. W.	\$0.00 à 0.75
No 3 C. W.	0.00 à 0.66
No 1 d'alimentation	0.00 à 0.64
No 2	0.00 à 0.62

ORGE	
No 3 C. W.	0.00
No 4 C. W.	0.00

SUCRE	
Granulé (sac de jute)	\$6.85
Granulé (sac de coton)	6.95
Cassonade No 1	6.40
Cassonade No 2	6.35

MELASSE	
Tonne de 90 gallons	\$0.60
Tonne de 40 gallons	0.63
1-2 Baril 25 gallons	0.65

SEL	
Sel fin (sacs de 200 lbs)	\$2.20
Gros sel (sacs de 140 lbs)	1.65
Sel en pierre (sacs de 100 lbs)	1.45

LARD SALE	
Gras de dos	\$0.00 à \$12.00
Gras d'épaule	36.00

SAINDOUX	
Tinette de 60 lbs	\$0.15
Sceaux de 20 lbs	0.15 1/2

POISSONS FRAIS	
Haddock	\$ 0.07
Morue en tranches	0.09
Doré	0.20
Brochet	0.13
Pétan, moyen	0.00
Maquereau	0.00
Harang	0.00
Traite des Lacs	0.00
Poisson Blanc	0.00
Saumon de Gaspé	0.00

POISSONS FUMES	
Haddock fumé frais, boîtes 30 lbs	0.12
Haddock fumé, petit	0.19

Haddock, nouveaux filets Nishou	0.16
Kippers, 15 livres par boîte, boîte	2.50
Harang fumé désossé, 10 boîtes	1.75

POISSONS SALES	
Harang	\$10.00
Saumon	24.00
Traite	14.00
Morue verte, moyenne No 1	13.00

HUITRES	
Huitres en écailles Boutouche, bri.	\$12.00

TABAC	
par boîte de 50 lbs, la lb	
Grand Havana	\$0.32
Grand Havana	0.30
Petit-canadien	0.30
Rouge Quésnel	0.45

PETROLE	
Imperial Royale:	
(barils de bois de 42 galls)	\$0.24
Imperial Royale:	
(barils d'acier 47 galls)	0.28 1/2

GAZOLINE	
Imperial premier:	
(barils de 47 galls)	\$0.24 1/2
Ethyl	0.28 1/2

HUILE	
Albro à machine:	
(de baril de 40 galls)	\$0.52
Albro à automobile:	
(de baril de 40 galls)	1.10

INSECTICIDES	
Par 25 lbs, la lb	
Arséniate de plomb en poudre	\$0.00
Arséniate de chaux en poudre	0.00
Vert de Paris	0.00

FONGICIDES	
Par 25 lbs, la lb	
Bouillie bordelaise en poudre	\$0.00
Bouillie soufrée en poudre	0.09

Calculs Biliaires

Comment est votre estomac?

Le mien est correct. Il n'en a pas toujours été ainsi. Vous pouvez facilement vous débarrasser de la dyspepsie, indigestion, catarrhe de l'estomac, éruption, battements de cœur, acidité, nervosité, constipation, mal de tête, etc., comme j'ai fait et par les mêmes moyens. N'envoyez pas un sou, car je suis tellement sûr que ce traitement sera aussi bon pour vous que je vous l'envoie par mail, tous frais payés.

Quand vous vous sentez assés qu'il peut vous débarrasser de vos troubles d'estomac, vous m'envoyez \$10.00. C'est une preuve que j'ai confiance. Ecrivez maintenant à Theodore H. Jackson, 274 C Stratford Bldg., Syracuse, N.Y.

"Pendant plus de vingt ans j'ai été plus ou moins ennuagé de calculs biliaires," écrit M. Jacob Edlund, de Hendon, Sask. "Il y a deux ans ma condition devint si aigüe que je dus appeler un docteur qui commença une opération. Toutefois comme j'avais 69 ans je refusai et au lieu de cela, je commençai à employer le Novoro du Dr Pierre. Il m'a procuré un soulagement complet et je suis maintenant fort et en bonne santé." En augmentant la production d'urine et en régularisant les fonctions des intestins cette médecine herbeuse éprouvée facilite l'élimination du système des matières nuisibles et des impuretés. Il n'est pas vendu dans le commerce de droguerie mais fourni directement par le Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada.

SOUFFLERINE

Garantie pour la GOUTTE, la TOUX, le SOUFFLEMENT, la BRONCHITE, la PNEUMONIE, la Grippe, etc.

RAPPORTS DES MARCHES

Beurre

Le marché du beurre s'est amélioré au cours de la semaine dernière. Le beurre de crémerie n° 1, classé des Cantons de l'est, s'est vendu 42-1-4 c; le meilleur de la Nouvelle-Zélande, 42-1-4 c; celui de l'ouest, classé n° 1, 40-3-4 c à 41 c; et les qualités n° 2, 39-3-4 c à 40-1-4 c la livre. Le marché à commission s'est aussi amélioré et a enregistré 13 c par livre d'augmentation, les meilleures qualités se vendant 43 c, en boîtes et 44 c, en blocs de 1 livre.

Les arrivages à Montréal durant la semaine finissant le 5 mars courent se sont totalisés à 6,714 boîtes contre 828 la semaine précédente et 1,934 la semaine correspondante de l'an dernier. Du 1er mai 1926 au 5 mars 1927, les arrivages à Montréal se sont établis à 424,498 boîtes, contre 590,183 durant la période correspondante en 1925-26.

Fromage

Le marché du fromage est encore stagnant, vu l'inactivité du marché anglais, résultant de l'accumulation des stocks de la Nouvelle-Zélande qui a amené le contrôle et la réduction des prix à 4 shillings par cwt. Le commerce local est quelque peu actif, grâce aux importations américaines. Le n° 1 coloré et blanc de l'ouest cote 17-3-4 c à 18 c. Un cablogramme en date de samedi annonce qu'à Liverpool le fromage canadien de première qualité, blanc et coloré se vendait 94s le cwt, soit une diminution de shillings par cwt.

Les arrivages à Montréal durant la semaine finissant le 5 mars courent se sont totalisés à 1,076 boîtes, contre 624 la semaine précédente et 1,852 la semaine correspondante de l'an dernier. Du 1er mai au 5 mars 1927, les arrivages à Montréal se sont chiffrés à 1,442,892 boîtes, contre 1,567,673 durant la période correspondante en 1925-26.

Le foin sur les marchés américains

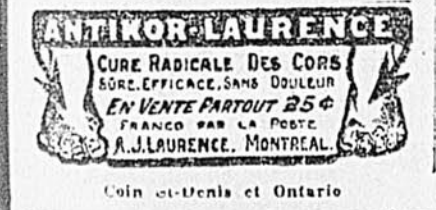
	No 1	No 2
New-York	\$23.00	\$22.00
Boston	23.00	21.00
Philadelphie	23.50	21.00
Baltimore	23.50	22.00
Kansas City	15.50	13.00
Kansas City prairie	15.00	
Chicago	20.00	16.00
Chicago prairie	18.00	
Saint-Louis	22.00	18.00
Saint-Louis prairie	20.00	
Minneapolis	21.00	
Minneapolis prairie	21.00	
Richmond	25.00	20.00
Detroit	18.00	14.00

Animaux Vivants

SEMAINE FINISSANT LE 3 MARS

Les ventes, sur les deux marchés de Montréal, durant la semaine furent de 694 bêtes à cornes, 1,413 vaches, 3,537 porcs et 110 moutons et agneaux. Il y avait, en outre 541 bêtes à cornes en cours d'expédition directe, pour exportation, venant de St-Jean ouest.

BETES A CORNES: Les arrivages de lundi furent peu nombreux et les prix bien fermes et un peu plus élevés pour les vaches. Les ventes se firent rapidement et les bons bouillons rapportaient de \$7.25 à \$7.62 1/2; ceux de qualité intermédiaire de \$6.75 à \$7. Le plus haut prix payé fut pour une charge de bouillons bien finis et bêtes venant de la province d'Ontario, pesant en moyenne de 1,150 livres. Une charge de vaches choisies se vendait \$6.50 et les bonnes donnaient de \$5.50 à \$6. Les vaches de qualités intermédiaires et ordinaires comprenaient la majorité des arrivages, lundi, et elles se vendaient de \$4.50 à \$5; les vaches communes donnaient de \$3.75 à \$4.50; celles pour la mise en conserves, \$2.50 pour la plupart et les



ANTIKORA-LAURENCE
CURE RADICALE DES CORS
SANS EFFICACE, SANS DOULEUR
EN VENTE PARTOUT 25¢
FRANCO PAR LA POSTE
A. LAURENCE, MONTREAL



Réflexions

La manière de bien conserver sa vie et de se rendre réellement heureux. Bien peu le savent et encore moins le mettent en pratique.

Presque toujours on se rend heureux ou malheureux par notre volonté seule, tel qu'on le veut et ceci sans le savoir.

Pourtant dans les mêmes circonstances de notre vie on pourrait vivre heureux et très vieux si on savait s'y prendre mieux.

Ceci vous surprendra. Eh bien, je puis vous le prouver clairement. De suite, écrivez-moi, dites votre âge et ce que vous auriez en maladie, et je vous enverrai un livret gratuitement qui vous indiquera le chemin du bonheur, chose que l'argent seul un jour ne vous redonnera pas. Ce livret convient aux deux sexes et à tout âge; envoyé au Canada et aux Etats-Unis; donc faites de suite, ne l'oubliez pas.

Découpez et envoyez cette annonce.

Adresse: **F.-N. LACROIX, Herboriste autorisé**
No 438, rue St-Joseph, Québec, Canada.
Bulletin Agriculteur

laureaux communs se vendaient de \$3.75 à \$5. Quelques bons taureaux réalisèrent \$5.50. Tous les animaux étaient vendus avant la fin de la semaine.

VEAUX: Les veaux étaient rares, lundi, et les prix étaient élevés; cependant, les arrivages nombreux de mardi et mercredi, firent baisser des prix du marché d'environ 75 centins ou plus. Les ventes de lundi se firent de \$10.75 à \$11.50; une seule à \$12; les prix pour le reste de la semaine furent de \$10 à \$11, en général, mais la majorité des ventes furent entre \$10.50 à \$10.75. Une petite charge de veaux se vendait, mercredi, pour \$12.25.

PORCS: Les porcs se vendaient, pendant toute la semaine, à \$12, d'après une base classée, et on donnait une prime de \$2 par porc de choix et 50 centins de moins les cent livres pour les porcs d'étal et les porcs pesants. Les bouchers locaux payaient \$12, \$12.10 et quelques-uns à \$12.25, base uniforme. Les truies donnaient de \$9.75 à \$10.

MOUTONS: Un très petit nombre de moutons et d'agneaux furent vendus de \$3.50 à \$6.50 pour les moutons et \$10.50 et \$11, pour les agneaux.

Journée sociale agricole

St-Jean-Baptiste de Rouville, le 10 mars 1927, organisée par le cercle local de l'U.C.C. — président: Origène Noisieux; secrétaire: F.-N. Blanchard.

- Programme**
- 8h. 30 a.m. — Messe spéciale avec chant par les membres de l'U.C.C. Sermon de circonstance.
 - 9h. 30. — Souper d'ouverture. Bienvenue par le président du cercle local. Conseils pour l'exécution des travaux par l'aumônier. Identification des délégués des cercles.
 - 10h. 15. — Organisation agricole en général, par le président général.
 - 11h. — Formation de l'Union régionale. Etude des statuts et règlements. Election des officiers.
 - 12h. — Dîner en famille sous la présidence conjointe de l'aumônier et du président de l'Union régionale.
 - 1h. 30 p.m. — Réouverture de la séance, par M. E.-A. Chantier.
 - 2h. — Crédit agricole et coopération, par M. Oscar Gatiéau.
 - 2h. 30. — Procédure du cidre, par plusieurs intéressés.
 - 3h. — Comptabilité agricole et autres questions importantes.
 - 4h. — Ajournement de l'assemblée générale et réunion du comité des vœux et résolutions.
 - 7h. 30. — Soirée récréative et instructive:
 - a) Allocation du maire de Saint-Jean Baptiste.
 - b) Chant et musique.
 - c) Le rôle de la femme en vue de l'aide qu'elle doit donner à l'Union, par M. L. Gagnon.
 - d) La bonne presse. Notre organe. Son développement, par M. Ch. Renaud, ancien rédacteur du Patriote de l'Ouest.
 - e) Chant et musique.
 - f) Vœux et résolutions de la journée.
 - g) Opérette comique. Sujet d'actualité.
 - h) Chant, musique, déclamation.
 - i) Clôture de la journée sociale, par le président régional.

OEUFs

Le marché, à Montréal, a été inondé d'œufs frais des Etats-Unis la semaine dernière et les prix ont baissé; la concurrence était très vive et les prix plus bas, beaucoup de marchands ont offert leurs produits à un prix au-dessous du prix courant. Il est arrivé des Etats-Unis pendant la semaine vingt wagons d'œufs frais et un d'entrepôt. Le wagon d'œufs d'entrepôt dut être renvoyé à cause de la mauvaise qualité des œufs. Onze wagons d'œufs ont passé l'inspection comme seconds. Ces œufs ont été offerts au gros à 36 et 38 cents.

COURS DU COMMERCE DES OEUFs ET DES VOLAILLES POUR LA SEMAINE COURANTE

3 mars 1927			
PRIX AUX EXPEDITEURS DE CAMPAGNE			
Marché:	Extras	Premiers	Seconds
Toronto	36-37	34	30
Québec	38-39	34-36	30-32
Manitoba	43	41	35
Saskatchewan	45-47	43-45	38-40
Alberta	35-37	33-35	28-30
Colombie-Britannique	25-28	23-26	21-24
Nouvelle-Ecosse	40	38	35
Nouveau-Brunswick	43	38	32
Ile du Prince-Edouard	40	36	

PRIX DU GROS AUX MARCHANDS DE DETAIL			
Toronto	42-44	39-41	36-38
Montréal	42-44	40-41	35-37
Ottawa	44	40	35
Winnipeg	51	49	40
Saskatoon	55	55	50
Regina	58	56	50-52
Calgary	58	56	50
Edmonton	45-48	43-45	36-40
Vancouver	30-33	28-31	26-29
Halifax	48	42	32
Saint-Jean	46-48	45	38-42

PRIX DE DETAIL AUX CONSOMMATEURS			
Toronto	49-55	45-48	42-43
Montréal	54-55	45-50	40-44
Ottawa	60-65	50-55	40-45
Winnipeg	59	54-58	45-50
Saskatoon	68-70	60-70	60
Regina	65-70	60-65	55-60
Edmonton	50	50	45
Vancouver	40-45	40	45
Halifax	55	50	45

VOLAILLES			
COURS POUR LES VOLAILLES EN VIE AUX EXPEDITEURS			
Marché	Poulets	Volailles	Coqs
Montréal	17-22	17-21	15-16
Toronto	17-26	16-27	12-16
Winnipeg	17	18-20	10
Saskatchewan	9-12	7-13	9
Calgary	12-16	10-12	6
Vancouver	20-30	21-26	12
Edmonton	14	12-14	
COURS DE GROS POUR LES VOLAILLES HABILLEES			
Vancouver	38	28-32	40
Montréal	35-47	23-32	27-39
Saint-Jean	35-37	28	25-31
Calgary	27-30	24	25
Saskatoon	25-28	20-25	25

Vingt-cinq caisses d'extrats d'Ontario sont arrivés dernièrement et se sont vendues 39 cents livres. Les cours aux expéditeurs de campagne pour les œufs non classés, livrés, ont baissé à 38 et 39 cents pour les extras, 31 et 36 pour les premiers, 30 et 32 pour les extrats de poulettes. Les arrivages de cette catégorie de produits sont encore très faibles et ne colent pas de prix à cause de l'état du marché, mais ils offrent les prix du marché le jour de l'arrivée. Les prix aux détaillants ont baissé pour les extras 44 à 42, premiers 40 à 41, extras de poulettes 38 à 39, seconds 35 à 37. Ces baisses se sont produites le 26 février, le marché s'est maintenu jusqu'à au niveau de la semaine précédente.

Marché des semences

Le marché de trèfle et des graines fourragères est très actif et les prix stationnaires. La demande, relativement bonne pour le trèfle d'odeur. On nous rapporte que les producteurs de graines de semence des districts de Pincher Creek, d'Alberta, et de la Colombie-Britannique, ont encore en entrepôt quelques wagons de graine de mil.

PRIX OFFERTS OU PAYES AUX AGRICULTEURS POUR GRANES FOURRAGERES, NON NETTOYÉES. POINTS D'EXPEDITION, LE 3 MARS 1927

QUEBEC — Trèfle rouge, \$29 à \$33 le 100 lbs; trèfle d'alsike, \$30 à \$34 le 100 lbs; luzerne, \$27 le 100 lbs; mil \$8, \$9, le 100 lbs.

ONTARIO — Trèfle rouge, \$20 à \$35 le 100 lbs; trèfle d'alsike, \$20 à \$32 le 100 lbs; luzerne, \$14 à \$20 le 100 lbs; trèfle d'odeur, \$5 à \$10 le 100 lbs; mil, \$5 à \$7 le 100 lbs; paturin bleu, \$12 à \$18 le 100 lbs.

MOYENNE DES PRIX COMPTANTS. LE 100 LBS; COMMERCE DE GROS, LE 3 MARS 1927

PROVINCES MARITIMES — Trèfle rouge domestique No 1, \$32 à \$34; No 2, \$30.50 à \$33; trèfle d'alsike No 1, \$33 à \$34; No 2, \$30.50 à \$33; mil, No 1, \$9.50; No 2, \$8.50.

QUEBEC — Trèfle rouge domestique No 1, \$32.75 à \$33.75; No 2, \$31.25 à \$35; trèfle d'alsike No 1, \$33.75 à \$35; No 2, \$32 à \$32.75; luzerne No 1, \$26 à \$32; No 2, \$20 à \$22; trèfle d'odeur No 1, \$15; trèfle blanc No 1, \$65; No 2, \$60; mil No 1, \$9.50 à \$12; No 2, \$9 à \$10.

ONTARIO — Trèfle rouge domestique No 1, \$30 à \$36; No 2, \$29 à \$34; trèfle d'alsike No 1, \$30 à \$35; No 2, \$29 à \$33; luzerne No 1, \$22 à \$23; No 2, \$21 à \$22; trèfle d'odeur No 1, \$10.25 à \$12; No 2, \$10 à \$11; trèfle blanc No 1, \$50; No 2, \$42; paturin blanc No 1, \$20 à \$22; No 2, \$18 à \$21.

— Originaire du Québec.
— Grinn.
— Rustique d'Ontario.
— Importe.

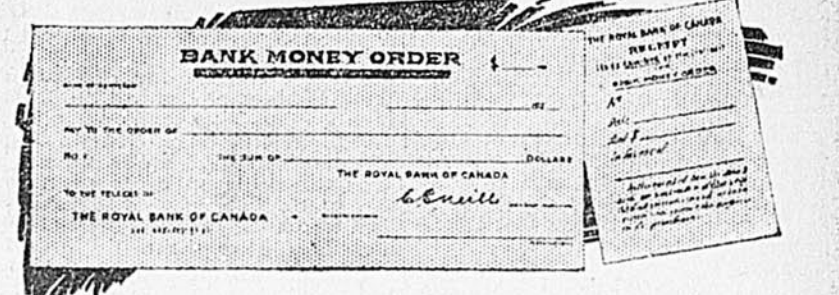
LE MARCHÉ DES PRODUITS ALIMENTAIRES POUR LES ANIMAUX

Les sous-produits de minoterie sont en grande demande dans les provinces de l'est et de l'ouest du Canada et les prix restent fermes. Les prix des grains à engrais ont diminué quelque peu; la demande est apparemment meilleure.

FORT-WILLIAM — Blé à engrais, No 1, en grenier, \$1.03 le minot; avoine à engrais, No 1, en grenier, 50 s. le minot; orge canadienne de l'ouest, No 3, en grenier, 69 s. le minot; son, \$26 la tonne; petit son (gru rouge) \$28 la tonne; recoupes (gru blanc) \$35 la tonne; farine fourragère, \$40 la tonne; gluten, \$46 la tonne; tourteaux de lin, \$44 la tonne.

WINNIPEG — Cote d'après Fort-William. Blé à engrais, No 1, en grenier, \$1.01 1-2 le minot; avoine à engrais, No 1, en grenier, 48 s. le minot; orge canadienne de l'ouest, No 3, en grenier, 69 5-8 s. le minot; son, \$24 la tonne; petit son (gru rouge) \$26 la tonne; recoupes (gru blanc) \$31 la tonne; tourteaux de lin, \$44 la tonne.

EDMONTON — Cote d'après Fort-William. Blé à engrais, No 1, en grenier 99 1-4 s. le minot; avoine à engrais, No 1, en grenier, 48 s. le minot; orge canadienne de l'ouest, No 3, en grenier, 61 s. le minot.



BANK MONEY ORDER
THE ROYAL BANK OF CANADA

Mandats

QUAND vous avez à faire parvenir toute somme jusqu'à \$100, vous trouverez à la fois sûreté, économie et commodité en vous servant des mandats de la Banque Royale. Ils seront échangés contre espèces, sans frais, par n'importe quelle banque au Canada (Yukon excepté).

Vous trouverez nos mandats payables en dollars américains ou en livres Sterling très avantageux pour transmettre de petites sommes aux Etats-Unis et en Grande Bretagne.

A partir de \$2.50 jusqu'à \$100 — les tous sont de 5c. à 24c.

La Banque Royale du Canada



Le Nitrate de Soude

GA augmente sa récolte de 16 minots l'acre. Le fermier de Woodbridge, Ont., a récolté 4015 minots de blé d'automne à l'acre sur une terre engraisée avec du nitrate de soude, alors qu'il n'en a eu que 2415 minots à l'acre dans le même champ, mais sur un sol qui n'avait pas reçu d'engrais, soit un gain de 16 minots l'acre.

C'est une preuve évidente que cet engrais du Chili est l'engrais merveilleux de la croissance.

Non seulement les champs, mais les vergers et les jardins, quand ils reçoivent du nitrate de soude, donnent des rendements étonnants. Le nitrate de soude, en effet, fournit l'azote aux plantes sous une forme qu'elles peuvent utiliser IMMÉDIATEMENT.

Pourquoi ne pas récolter, cette année, plus de grains, plus de fruits et plus de légumes? Un livre gratuit sur l'emploi du nitrate de soude vous sera envoyé sur demande. Faites maintenant vos plans pour une grosse récolte.

The Chilean Nitrate Committee (R. Leslie Twiss, Director)
731 Bedford Building, Toronto, 2

ROND... POUR MIEUX ROULER

Goldenblum. — Moi, mon cher, je suis tout rond en affaires.

Un ami. — Oui... pour mieux rouler.

Sans le don du libre arbitre, l'homme n'eût pu ni choisir, ni se dévouer, ni par conséquent, aimer dans le sens véritable et généreux du mot.



Vous pouvez vous fier à **SHILOH** POUR LE RHUME



Produit Fisher - Produit Canadien

Produit supérieur

Produit Fisher - Produit Canadien

Produit supérieur

Pour tous ceux qui connaissent les automobiles, la carrosserie Fisher est une garantie d'excellence.

Elle représente non seulement la beauté, non seulement l'élégance et la distinction, non seulement le luxe, mais encore la supériorité dans toute la structure.

Elle est connue pour sa solidité et son équilibre reposant sur la magnifique combinaison des éléments bois et acier qui entrent dans sa construction; pour tout ce qui donne le confort et la commodité; pour son apparence distinguée; pour son fini Duco dans lequel s'harmonisent des couleurs agréables; la subtile et raffinée touche artistique qui révèle un dessinateur et un ouvrier maître.

Partout où les carrosseries Fisher de fabrication canadienne sont connues, elles ont augmenté le prestige de ce nom fameux.

En effet, l'on atteint plus facilement au degré de ces hautes qualités en utilisant les matériaux canadiens.

Le meilleur bois-bois canadien — Une meilleure tapisserie — de confection canadienne — Plus beau fini — au Duco canadien — Construction Fisher — produit canadien — Mieux construites — ces carrosseries des automobiles General Motors of Canada offrent, en plus de leur utilité intrinsèque et de leur solidité, l'authenticité du style et la beauté unique indépendamment de la classe ou du prix de chaque automobile.

CHEVROLET PONTIAC OLDSMOBILE
OAKLAND McLAUGHLIN-BUICK CADILLAC

GENERAL MOTORS of CANADA Limited

Home Office and Factories - Oshawa, Ontario.

cinéma écrit correctement et placé selon la position occupée à la fin de la course, 50 points pour les seuls réduits, l'apparence, l'orthographe, la punctuation, le style et la calligraphie de l'entrée et 75 points pour l'ensemble des conditions du concours. Le concours prend fin le 30 juin 1927. Les entrées devaient être envoyées promptement. Un prix supplémentaire de \$100 sera donné pour la promptitude. A Chaque concurrent sera requis de faire connaître la bonnetterie STERLING à un certain nombre de ses amis qui ne connaissent pas encore ces merveilleuses valeurs. Il leur sera demandé d'essayer de faire de ses amis des clients pour la bonnetterie Sterling. Vous n'aurez rien à acheter pour concourir. Ceel n'est pas un concours de vente. La chance de gagner est la même pour tout le monde.

Autour du Foyer

Billet de Grande-Sœur

Deux mignonnes poupées jumelles qui tiendraient presque ensemble dans mes deux mains, deux reliques chères de ma "petite enfance" que j'aimerais voir dormir au fond de mes tiroirs et prendre parfois dans mes bras, aux heures des "ressouvenirs", voilà à quoi je rêvais tantôt, devant les cassettes bourrées de mon secrétaire.

Mais elles sont mortes toutes deux; l'une n'a pas survécu à l'autre et leur histoire n'en forme qu'une puisqu'elles ne se sont jamais quittées.

J'avais trois ans quand on me les confia. C'était un matin de premier de l'an. Dans le coin des étreintes, j'étais tombée en extase devant elles et le berceau joli et si gentiment paré où elles dormaient leur premier sommeil. Elles étaient réellement sœurs en tous points; yeux bleus, cheveux blonds et bouclés, petits chapeaux brodés avec guirlande de roses et boucle bleue sur le côté, robes assorties avec petits plis à la taille et devant de dentelle, elles eussent été tout à fait impossibles à distinguer sans leurs chaussures différentes; l'une avait des souliers bruns, tandis que l'autre était chaussée de petites bottines de la même nuance.

Il s'agissait de les baptiser. Je n'avais jamais vu de jumelles, seulement j'avais entendu papa causer de deux cousines sœurs que je ne devais jamais connaître: Adèle et Hortense. L'imagination qu'on ne pouvait être jumelles sans porter ces deux noms et mes deux poupées reçurent donc, sans baptême cependant, les prénoms "consacrés": Adèle et Hortense.

Puis leur petite existence de poupées commença. Ai-je su toujours être une bonne maman? Hélas! j'ai encore des remords et des péchés sur la conscience que — ô horreur! — je ne me souviens pas avoir confessés! Peut-on être si petite et avoir déjà de si vilains penchants? Toujours est-il que je fus méchamment injuste. Parce qu'Adèle était plus délicatement chaussée (c'est donc que toute femme nait un brin coquette!), je la préférai à Hortense et la cajolai souvent pendant que l'autre restait au berceau ou dans un coin du grand sofa, soupirant sans doute, en son for intérieur de poupée, et couvrant d'envie les petits pieds aux souliers, causés directs de tant d'attentions particulières et d'une aussi révoltante injustice.

Un jour où je descendais à la salle à manger toute ma "ménagerie", Hortense perdit l'équilibre et roula tout le long de l'escalier pour arriver au bas avec... un pied détaché de la jambe. Les poupées sont stoïques; l'amputée ne pleura pas et moi qui songeais égoïstement à la relevant au malheur de posséder désormais une fille infirme. Heureusement qu'il me restait une compensation... c'était Hortense! Il est vrai que je ne faisais guère pis, après tout, que les gouvernantes de notre province, que la tragédie du Lac-Saint-Jean ne laisse indifférents qu'en tant que ce sont les cultivateurs qui sont éprouvés et non la "compagnie" de prédilection, n'empêche qu'une pareille noirceur d'âme devait être punie de par la justice qui préside à tout ici-bas; moins de trois semaines plus tard, Adèle subissait le même accident, se fracturant la même jambe et ne restait plus qu'avec un petit soulier... J'ai compris la leçon et je crois que depuis Hortense ne regretta pas son accident et fraternisa mieux avec Adèle, sa jumelle même en infirmité. (Il faudrait quelque leçon analogue à nos gouvernants!)

Avec les ans, ma famille s'accrut: je me souviens encore, parmi les autres, de la blonde Joséphine, de Julie qui devint veuve, de Françoise et de Fernande dont les malheurs furent grands, comme vous allez voir. Un jour que je les avais installées toutes deux, grandes et toiletées, dans ma volutette, avec les petites jumelles sur leurs genoux, et que j'allais partir en promenade chez une tante des voisines, voilà que la porte à ressort, que j'eus soin de laisser battre de toute sa force, impliqua, par contrecoup, un mouvement à la voiture et celle-ci quitta la galerie pour se renverser sur le ciment du trottoir où mes filles tombèrent en pleine figure. Vous imaginez la scène affreuse: des lambeaux de chair de poupée éparés sur le ciment, des yeux sortis de leurs orbites... enfin un spectacle si déchirant que ma plume se refuse à le décrire. J'appelai au secours, j'eus une crise de larmes et de désespoir pendant qu'on les relevait et je me calmai quelque peu que lorsqu'on me remit intactes mes deux jumelles. Elles avaient payé leur tribut au malheur ou leur heure n'était pas venue, je ne sais!

Puis je grandis et un jour on parvint à me convaincre qu'il était de convenance d'abandonner à mes sœurs ma famille de poupées. Courageusement j'acceptai le sacrifice pendant que mes chères jumelles et leurs sœurs passaient sous la domination étrangère. Il était dit que l'escalier serait leur instrument de torture; le bras "vigoureux" de Clarisse, un gros bébé au flegme de César, eut tôt fait de les y précipiter et elles vinrent se briser sur le parquet, stoïquement, comme toujours, pauvres petites qui s'étaient donné la main dans la mort comme dans la vie... et qui réunirent le souvenir dans un coin acéré comme leurs petits robes coquilles...

Deux mignonnes poupées jumelles qui tiendraient presque ensemble dans mes deux mains, deux reliques chères de ma petite enfance que j'aimerais voir dormir au fond de mes tiroirs, voilà à quoi je rêve parfois dans la chambre close d'où les jouets ont disparu, mais où bat encore le même cœur qui les aime... cœur de jeune fille... ou cœur d'enfant?

MARIE-ANTOINETTE

Tribune Libre Feminine

Montcalm

Si vous le permettez, amis lecteurs, nous causerons aujourd'hui de ce héros que Crémazie a immortalisé dans son poème de Carillon, vous avez déjà deviné Montcalm et parler de ce héros c'est faire revivre sous vos yeux l'une des plus belles pages de notre histoire: glorieuse époque qui se termina il est vrai par un échec pour l'armée française mais que de glorieux faits d'armes précédèrent cette bataille des Plaines.

(Pour la préparation de ce modeste travail je me suis servi de "La prise de Québec par Parkman et de la Collection des manuscrits du maréchal de Lévis" H. R. Casgrain.

Montcalm naquit à Candiac en 1712. Après de brillants succès en Europe, le Roi lui confia le commandement en chef des armées d'Amérique.

Il arriva au Canada pour y constater la conduite scandaleuse de Bigot et de Cadet; pour y constater encore l'état de dénuement des troupes et des habitants. Ce fut là une des premières causes de mésentente entre lui et le gouverneur.

Montcalm s'illustra d'abord à la célèbre bataille de Carillon où avec 3,600 hommes il défit 15,000 anglais. La perte des Français fut de 400 hommes tués ou blessés celle des Anglais s'éleva à 5,000 hommes.

Vint ensuite la célèbre bataille des Plaines d'Abraham bataille qui infligea si fortement sur les destinées de notre pays — et qui, aux dires de certains fut perdue par la faute de Montcalm.

Nous examinerons donc sérieusement si tel est le cas.

Lorsqu'au matin du 13 septembre, Montcalm vit les soldats de Wolfe en position sur les plaines il en fut ébahi. Il s'attendait à rencontrer un détachement, il avait une armée devant lui.

Il ne voulut point commencer la bataille avant l'arrivée du gouverneur, mais il attendit en vain, on sentait la nefaste influence de la division de l'autorité et de la jalousie des deux commandants rivaux. Montcalm attendit vainement aussi le renfort qui d'après ses ordres devait lui venir de son aile gauche. On dit que le gouverneur avait contremandé le mouvement. La garnison de Québec ne vint pas non plus à son secours. Ramezay ne voulut lui céder que trois des 25 pièces de canon qu'il avait à sa disposition répondant qu'il avait besoin des autres pour sa propre défense ce qui était faux.

Montcalm tint alors conseil de guerre avec ses principaux officiers, on rapporta qu'il opina comme eux pour attaquer sur le champ.

Ses détracteurs disent qu'il craignait que Vaudreuil n'arrivât et ne prit le commandement; mais le gouverneur n'était guère homme à accaparer les responsabilités dans un moment aussi critique. D'autres prétendent que son impétuosité naturelle le poussa à son jugement et sur point il faut admettre qu'il est difficile de l'examiner.

L'attaque eut lieu et ce n'est que quatre heures après, que l'on voit apparaître Vaudreuil. Comment expliquer cela? Ses quartiers étaient à peine à plus de 2 milles du champ de bataille. Il n'en dit rien mais son mouvement en avant était bien calculé pour jeter le blame sur Montcalm au cas d'une défaite et pour réclamer une part de l'honneur s'il y avait victoire.

Devant la déroute Vaudreuil songea de suite à capituler mais il en fut dissuadé par des esprits plus fermes que le sien. Mais il craignait tellement la bataille qu'il donna le soir même l'ordre de retraite.

L'armée abandonna le camp dans un désordre inouï abandonnant Québec à son sort. Ce fut pendant cette nuit d'humiliation que Montcalm rédigea le dernier soupir. Avant sa fuite Vaudreuil donna à Ramezay l'ordre de capituler aussitôt que le manque de vivres se ferait sentir. — Ce fut le 18 septembre qu'eut lieu cette capitulation qui précipita la perte de la Nouvelle-France. Voilà en résumé ce que fut cette remarquable bataille des Plaines.

Montcalm reposait dans son tombeau de soldat devant l'humble autel des Ursulines sans espoir de revoir jamais le foyer qu'il avait tant regretté, l'épouse et les enfants qu'il avait aimés. Il dormait en paix au milieu de ses ennemis triomphants, qui respectaient sa mémoire. Il devait appartenir à un de ses compatriotes; un collègue et un frère d'armes de rapetisser ses exploits et de noier son nom. Le dépit jaloux de Vaudreuil devait le poursuivre jusque dans la tombe. Laissons à Lévis le commandement de Jacques-Cartier ou l'armée s'était de nouveau retirée le gouverneur retourna à Montréal, d'où il écrivit une série de dépêches pour se justifier aux dépens surtout du général disparu. D'abord, il rejeta sur Ramezay tout le blâme de la reddition de Québec. Puis, il s'acharna à sa tâche favorite, diffamer son rival innamé (Prise de Québec, Parkman, page 104).

Nous, qui par l'étude de l'histoire pouvons aujourd'hui porter un jugement impartial sur ce grand disparu; offrons-lui le tribut de notre admiration qu'il soit toujours pour nous le héros qui par sa valeur retardera la prise de notre pays. Ses torts quels qu'ils soient disparaîtront toujours sous l'auréole de gloire dont il s'est couvert à la bataille de Carillon.

Ramon RODRIGUEZ.

Je rêvais!...

janvier 1927.

C'était le soir, depuis longtemps déjà la nuit froide avait enveloppé de ses plis sombres la nature toute glacée. Près d'un bon feu pétillant je m'étais assise dans une berceuse confortable, regardant les flammes vives, voltiger légères et gracieuses, effleurant les tisons ardens, léchant les parois de fonte et s'élevant jusqu'à l'embouchure du tuyau où elles s'engouffraient, joyeusement attirées par l'air vif et sain du dehors; ou je voyais ces loils maudits se passer dans l'intérieur de la fournaise, et puis soudain peu à peu je m'embroutillais dans la danse fantastique de la flamme, mes yeux regardaient dans le vague... C'est vous dire qu'une fée, amoureuse du rêve, m'avait transportée dans son domaine intime et enchanteur; là, je vagabondais en vraie familière, je me proménais avec insouciance dans ces parages déjà parcourus lorsque je vis tout à coup se détacher d'une ombre encoignure une forme gracieuse toutée d'atours éblouissants, mais cette silhouette charmante, où donc l'avais-je vue? Je me rappelais vaguement avoir entrevu cette captivante apparition plus pure que le lys immaculé et plus suave que le parfum de la rose en écloison, mais dans mon esprit inquiet se précisaient peu à peu mes souvenirs: cette blanche et gracieuse forme, je l'avais entrevue dans ma chambrette close où par les soirs d'hiver l'esprit quille le présent pour voler vers l'inconnu, où l'être charmant qui déjà m'avait visité dans la solitude s'était "l'avenir".

Oh! l'enjouée qui se plaît à nous séduire, que de choses bonnes et saintes elle me fit entrevoir dans un futur énigmatique, que de rêves dorés n'a-t-elle pas présentée à mon cœur altéré de bonheur que de chastes visions n'a-t-elle pas évoquées devant moi à l'épave de pure vertu. Elle glissait doucement devant moi, tour à tour me présentant à boire dans la coupe enivrante du bonheur fleuri ou m'offrant le nectar précieux et subtil qui fortifie les virginités; elle se faisait si aimable, si séduisante, ses charmes étaient si puissants que je sentais mon regard rivé au sien, voulant évidemment scruter l'énigme angoissante de ce mystère redoutable. Je me sentais troublée, émoignée, si bien que des tourbillons de pensées s'effaçaient dans mon cerveau et je restais impuissante à faire mon choix dans cette profusion de bonheur que l'avenir m'offrait devant mes regards anxieux... Combien de temps restai-je ainsi? Je ne puis préciser, mais lorsque mes yeux appesantis s'ouvrirent à la clarté tout jours vive du feu pétillant, je revis passer devant mon imagination lente au retour du réel, des silhouettes blanches et gracieuses de jeunes épouses, et des formes virginales et austères de petites vierges de cloîtres... et longtemps encore je rêvais de l'irréel se prolongeant en une rêverie pieuse remplie de pure joie et de saint idéal.

RUISSEAU CRISTALLIN.

Co Verchères.

Lune de miel

PREMIER QUARTIER.

Ca se regarde dans les yeux, ça se donne des noms de... bêtes jolies: pigeon bleu, souris en or, p'tit rat blanc, toute l'arche de Noé y passe. Ça s'embrasse tous les jours et ça s'adore tellement que ça pourrait se manger. Ça vit d'amour et d'effluence des "Amén" sur toutes les paroles. Ça s'envoie des pétales de roses dans les cheveux... Elle de ses petites doigts fins, a attaché de faveurs bleu tendre à la moustache de son mari "en or". Lui, a promis de faire élever une chienne pour adorer sa belle petite femme. Il la mettra dans le salon sous un baldaquin avec beaucoup de cierges autour. Ça s'aime et ça promet de s'aimer toujours. Quand lui s'en va à l'ouvrage, elle regarde s'éloigner là-bas sur la route, puis elle reste longtemps à la fenêtre le nez collé sur la vitre... qu'elle a de voir la laver! Lui, au bureau, trouve ses poches remplies de billets doux et parfums écrits par celle qu'il adore, pensés par son bel ange vert, qu'il a laissée tout seul le nez collé sur la vitre... Ça sort toujours ensemble, bras-dessus, bras-dessous "prends garde de tomber, trésor de mon cœur, j'en mourrais". Ah! oui, ça s'aime tellement que ça jure de mourir ensemble le même jour, à la même heure et de s'envoyer au ciel tous les deux continuer dans les nuages ou dans la lune, leur rêve de bonheur.

DERNIER QUARTIER.

Ca ne s'embrasse plus et ça se déteste tellement que ça regrette de ne pas s'être mangé quand ils en avaient encore le goût. Ça trouve que ça coûte cher de vivre et ça se dispute toujours. Le monsieur, il a trouvé un emploi pour rester occupé vingt-quatre heures par jour: l'ingratitude! Elle barriade toutes les fenêtres pour ne pas l'entendre venir. Et ça sort toujours seul l'un d'un côté de la rue, l'autre un argent plus loin et quand par hasard, ça se rencontre, ça se lance des yeux de lions furieux qui font trembler les gens. Le "beau rat blanc" se croit déjà en enfer et l'ange vert aux doigts roses est en train de se damner... MORALE. — L'amour c'est comme le potage, les premières bouchées sont trop chaudes, et les dernières sont trop froides. Avis aux intéressés!!

CRIQUET DES BOIS.

— 1927.

Amitié

A "Frileuse chère, en sa ferme "Les Ruisselles". Je t'ai aimé à prendre vue. Elle était grande, brune et propre. Son teint était pâle, couleur "crème fraîche". Ses grands yeux clairs, larges ouverts à toutes les choses plaisantes et tristes de l'environnement, m'étaient chers à plus d'un titre. J'y voyais, dans ces yeux-là, tant de soleil, tant de "vrais paysages" A l'autour, se sentant mélancoliques, des journées entières, les beaux yeux de mon amie pleuraient des larmes grosses et roulantes. C'est alors, ô grande amie, que je me montrais plus caressante, plus attirante, envers vous!

Compagne aimante, deux ans nous restâmes unies. Nos repas, nos rires, nos peines, nos travaux de corps et de l'esprit, nos plaisirs, nos promenades, j'ai vécu tout cela près de vous! N'est-ce pas que nous étions contentes et heureuses de notre sort de cuisinière (pas diplômée!) et ménagère? Qu'importaient les tempêtes du dehors, les froids et les chaleurs. Votre "chaude" amitié, vos chers yeux m'étaient-ils pas la pour m'aider? Chaque matin, je revenais près de vous. En avançant, nous croquions ensemble des "beurrées appétissantes" durant ces longs après-dîner, ces courtes soirées, quand, bien des fois, toutes seules, rien que vous et moi, nous brodions, lisons, causions et même flâmons! Hélas! par ma propre faute, car c'est moi qui ai dit le "oui" nécessaire à notre séparation, nous nous quittâmes un beau jour de mai 1926, pour ne plus nous revoir! Non! vous m'avez manqué, amie! Que je ne vous retrouverai jamais comme je vous avais aimée!

J'ai visité plusieurs amies qui ont des "amitiés" comme la nôtre; nulle part je n'ai pu vous retrouver, même par la ressemblance. Pour moi, vous étiez "aimablement unique".

Un jour que j'espérais pas trop futur, nous nous retrouverons, mon mari vous désire lui aussi, je vous l'avais bien dit qu'il n'était pas jaloux de nos grandes affections. Vous serez, n'est-ce pas, "changée", j'aurai vieilli, ce sera ailleurs, loin, peut-être, mais, ô grande amie, ma chère "cuisine" aux grandes fenêtres, où nous nous reverrons cette fois pour ne plus nous quitter!

Vous "Frileuse" comme il est capable d'aimer ses amies, le cœur de PETIT POIS VERT.

"Dans la cuisine de maman".

Esturgeon, 17 jan. 1927.

COURRIER

Dixville. — Vous avez pu juger que je me suis rendue à votre désir. En êtes-vous contente? Il ne faut pas qu'il vous en coûte de m'écrire, vous savez bien que je ne suis pas intimidante; revenez encore.

Aurora Printanière. — Si je me souviens de vous! Mais j'ai pensé à vous bien trop souvent pour vous avoir oubliée, vous le savez bien! Comme ça vous avez fait le meilleur des voyages? J'en suis heureuse pour vous, mais j'espère, en même temps, que le plaisir de vous retrouver bien chez vous contribuera à vous y attacher davantage en même temps qu'à solidifier votre amitié à notre égard. Il y a en effet beaucoup d'Amis nouvelles chez nous, mais aussi un nombre assez grand chez elles ont changé de pseudonyme, voilà pourquoi, vous êtes restée un peu dépaycée. Vous ferez vite à cet état de choses, cependant. C'est le défaut de toutes les petites "places" comme des gros villages de campagne de tenir leur population sous la férule de la critique: critique sur tout et sur rien, dont il est parfois difficile d'être complètement indépendante et qui paralyse tant de gestes ou de simples amusements. Que voulez-vous nous ne pouvons pas refaire le milieu où nous vivons, mais le subir. Votre soirée à elle, parfaitement réussie! Mon amitié à l'amie Claire.

Petit. — Mais oui, il me fait plaisir de vous répondre au Courrier et de vous dire bien fort que vous êtes un peu un ancien ami puisque vous nous avez lu attentivement. Vos sentiments vont tout à fait de pair avec ceux qui animent les membres de notre cercle et vous nous serez une précieuse recrue; en conséquence veuillez donc m'envoyer votre adresse dans votre prochaine lettre (laquelle je garderai sous secret) et acceptez notre invitation de devenir un membre actif et propagateur de saines idées chez nous. Nous avons une Abeille enregistrée de votre paroisse et six dans votre comté. Vous me demandez une correspondance? Le choix m'embarrasse un peu, j'ai tant de gentilles amies; je choisis alors la première sur la liste, Evangéline, à qui vous adresserez le premier billet que je lui ferai tenir: vous l'aimerez bien, j'en suis certaine.

Rêve d'espoir. — Il m'aurait fait bien plaisir à moi-même de vous en écrire plus long, ce jour-là, mais la chose m'était tout à fait impossible et j'espère que vous avez su lire entre les lignes, n'est-ce pas? Crovez-vous pouvoir réussir dans votre requête auprès du gouverneur? Ce serait à souhaiter, car j'ai été surprise d'apprendre le chiffre de votre salaire qui n'est réellement pas suffisant; on se plaint parfois dans notre région et pourtant les salaires sont d'un tiers plus élevés que les vôtres. Avez-vous reçu des nouvelles de Noctuelle? Votre communiqué sera publié.

Rosier de Noël. — Je me suis hâtée d'adresser votre lettre à Je me Souviens et je vous enverrai les coupons dès que j'aurai reçu sa réponse, — qui ne tardera pas trop j'espère. Bonjour et amitié.

Cœur timide. — Mais non, il ne faut pas douter de mon amitié pour vous, je serais-je indifférent pour vous m'écrieriez si gentils billets? En plus, je suis fort heureuse de l'agonie de votre timidité et j'espère qu'elle n'ira pas s'aviser à renaitre. La correspondance est en effet un très agréable passe-temps et je vous présenterai quelqu'un qui remplacera très bien le correspondant dont vous m'avez parlé sur votre dernière lettre. Pourquoi n'écrivez-vous pas un premier billet à Ma Mlle, laquelle vous

serait une amie bien gentille. Perce-Neige a eu un très grand nombre de demandes pour les brochures qu'elle avait offertes, et il ne faut pas trop vous étonner de ce retard, être patiente encore, cela viendra sans doute à moins que votre lettre ne lui soit parvenue. Bonjour.

ETOILE PRINTANIERE. — Je vous accepte avec plaisir et pour une deuxième fois, car en mars 1926, si vous vous souvenez bien, nous vous avons enregistrée sous le pseudo "Pillette délaissée". Vous serez toujours accueillie avec toute l'amitié que je vous offre, en conséquence revenez souvent.

SUZY. — Je suis contente que mes conseils vous aient été de quelque utilité et je souhaite avoir encore l'occasion de vous rendre service. Je suis certaine que tout maintenant va bien aller, de votre côté comme de l'autre et que cette malheureuse histoire n'aura plus aucun écho dans votre vie.

HELENE AUX YEUX BLEUS. — Je ferai votre communication aux Abeilles, cependant, une autre fois, n'oubliez pas de préparer vous-même ces demandes sur feuillet séparé de votre lettre, c'est le règlement de l'Entre Amis.

LOULOU AUX YEUX DE PERLE. — Oui, nous nous faisons un plaisir de vous accepter au Foyer où nous sommes certains de beaucoup vous aimer. Vous remarquerez cependant que Thérèse n'est plus la directrice de la page, il y a deux ans près qu'elle nous a quittés. Adressez vos lettres comme suit: Grande Sœur, 3 rue Notre-Dame Est, Montréal.

JOYEUSE LOINTAINE. — Merci sincère pour vos bons souhaits que je voudrais bien voir réaliser pour le bonheur de tous comme pour le mien propre.

— Très intéressante votre histoire, ma chère amie, et je vous assure qu'elle ne m'a pas ennuyée. Je vois que les épreuves ne vous ont pas oubliée le long de votre chemin, mais par contre votre félicité présente me rappelle cette pensée d'Henry Bordeaux: "Le bonheur est comme ces montagnes que nous voyons, il faut peiner pour les gravir, mais le soleil les baigne quand la plaine est dans l'ombre". — Il est beau à vous de reconnaître ainsi votre part de bonheur et de ne rien regretter de l'austérité des devoirs passés. Quelle décision avez-vous prise au sujet de vos parents? Pensez-vous n'avoir pas trop d'inquiétudes à ce sujet?

COQUETTE JEHANNE. — Il y a beaucoup de croix dans votre petite tête, Jehanne et votre projet m'a bien fait sourire, tout de même je vous laisse carte blanche à condition que vous gardiez bien votre propre secret. — J'aime à vous voir raisonnable et cueillir avidement les roses de votre route; c'est le temps où elles sont le plus nombreuses mais il ne faut pour cela qu'aucune ne s'effeuille inutilement. Cela me rappelle ce que disait Mgr Baudard: "Il aurait de quoi faire bien des heureux avec la joie qui se perd".

VALDEREZ. — Oh! non, ce n'est pas abuser que de revenir souvent, croyez-le, aussi je ne puis que vous engager à continuer ainsi. Le récit que vous m'avez fait de cette belle fête de famille à laquelle vous assistiez n'a pu que m'intéresser beaucoup, parce que votre famille ne m'est pas complètement étrangère. Oui, sans doute, ces joies sont brèves, mais par contre le souvenir est immortel et il est toujours bon de nous retremper en lui quand le nuage voile le soleil. — Mon amitié paie la vôtre.

JOYEUX COUCOU. — C'est réellement gentil à vous de prendre d'aussi bonnes résolutions et d'espérer vous les voir tenir longtemps. — Vous désirez une nouvelle correspondante? Je suis certaine que Fleur Sibérienne sympathiserait avec vous, voulez-vous lui adresser une première lettre? — Pour vous perfectionner en anglais je vous conseillerais la correspondance; c'est le meilleur moyen de pratiquer comme d'étudier quand on veut observer; lisez en outre régulièrement; quant aux livres d'études à choisir, votre professeur sera en mesure de vous mieux renseigner que moi — connaissant mieux ce qu'il vous faut en rapport avec vos capacités. — Bonjour bien amical.

PETIT BEETHOVEN. — Vous êtes très courageuse, plus, stoïque même, et je ne puis m'empêcher de vous faire mes compliments. — J'espère que vous ne souffrez pas trop et que vous serez bien prudente afin que le froid ne descompense pas les choses; il faut parfois des causes si ténues pour former de graves conséquences! — Vous ne sacrifierez pas vos correspondantes pendant le carême? — Mon amitié toujours.

RAMON RODRIGUEZ. — Vous êtes-vous "attelé" à la besogne? Je suis vraiment contente que vous vous occupiez constamment; ce sera réellement meilleur pour vous, et peut-être la meilleure morale que vous puissiez espérer. Soyez courageux et persévérant, et puisse les succès vous sourire, voilà ce que de tout mon cœur je vous souhaite. — Je vous remercie de votre absolue confiance; votre secret cependant ne m'a pas étonnée... c'est dommage que vous n'avez pu réaliser vos aspirations, vous auriez certainement

UN REMEDE EFFICACE POUR LES MALADIES DES FEMMES

DIX JOURS DE TRAITEMENT GRATUIT

"Orange Lily" est un remède efficace pour toutes les maladies des femmes. Il s'applique localement et est absorbé dans les tissus douloureux. La matière morte défectueuse de la région congestionnée est expulsée, donnant un soulagement immédiat. mental et physique. Les vaisseaux sanguins et les nerfs sont tonifiés et renforcés; la circulation devient normale. Comme ce traitement est basé sur des principes strictement scientifiques et agit sur la localité actuelle de la maladie, il ne peut qu'être bon dans toutes les formes de maladies féminines, y compris la menstruation retardée et douloureuse, l'écoulement, le déséquilibre de l'ovaire, etc. Coût: \$2.00 la boîte, suffisante pour un traitement de 30 jours.

Un traitement d'essai gratuit de 10 jours valant 75c sera envoyé gratuitement à toute femme souffrante qui m'enverra son adresse. Envoyez 10 cents et votre adresse à Mme W. Laid, Dept. 68, Windsor, Ontario.

Vendu partout par les principaux pharmaciens

LA POUDRE A PATE MAGIQUE



EST TOUJOURS FIABLE

LA MIE WAGLETT LITEE

TORONTO, MONTREAL, QUEBEC

fait quelque chose de bien. — Je suis dans le moment beaucoup trop étroitement prise pour vous accorder cette réponse personnelle sur la délicate question, je le regrette, ce me serait un si sincère plaisir de ne jamais décevoir ou refuser personne; mais vous me comprenez n'est-ce pas?... Un peu plus tard je pourrai peut-être me reprendre; je ne puis vous cacher cependant que je n'oserais me prononcer, la chose a tellement d'importance et c'est si délicat... eh... malgré toutes ces confidences, dites-moi, je ne vous connais encore et après tout qu'à demi... Ayez toujours confiance en la vie, en tout cas.

Violette Després. — Pauvre miel! J'ai failli m'apitoyer sur votre désappointement... mais à la fin, j'ai souri tout bonnement! Pour une de "mes minois" il ne faut pas faire trop de "catastrophes d'âme". D'ailleurs vous n'avez pas dit tout à vous plaindre et puis, qui sait ce que l'été vous ou nous réserve? Non, il ne faut pas non plus regretter votre expansion. Je n'aime pas cette façon de certaines personnes qui versent le plein de leur cœur et la tristesse de leurs confidences à toutes les prétendues amies qui veulent les écouter pour surtout les défigurer et les publier... la chose ne peut qu'augmenter les ennuis et multiplier la tristesse; mais je crois qu'il est préférable de se confier à un quelconque dont on est sûr, quel qu'un capable de nous comprendre, de porter "sans douleur" les chaînes d'un secret plutôt que tout et toujours enfermer farouchement en soi les chagrins qui nous dévorent. N'êtes-vous pas de mon avis? Vos grandes lettres ne me découragent jamais, bien au contraire. Avez-vous reçu mon envoi?

Ninon Rose. — Miguy m'a causé de vous. Vous avez pu voir la semaine dernière que je suis allée au-devant de vos desirs. Crovez-vous à la télégraphie? Quand reviendrez-vous?

Jacotte. — Vous allez peut-être penser que je radotte? Quoi qu'il en soit, je ne puis vous cacher que je vous avais devinée: par le style et l'écriture, j'avais mis le doigt et sur votre nom de famille et sur votre "endroit"; il ne restait que le prénom, et voilà que vous me le livrez avec la confirmation de mes "doutes". Vous imaginez fort bien que tout cela ne m'indispose pas en votre faveur et que Jacotte n'a rien à redouter au Foyer, surtout maintenant qu'elle a gentiment renoncé à... tout "l'ivoire de sa tour mystérieuse"? Vous reviendrez bientôt, n'est-ce pas?

A mes correspondantes. — Le courrier est bien en retard, je le trouve tout comme vous, mais je vous prie de ne pas renoncer encore à votre patience devant l'absence.

(suite à la page 6)

GRATIS!

Set coutellerie 25 pièces, accordéon, miroir, miroir, clipper, set de toilette, bache-vieille, plus de 100 articles, clipper, et 100 autres belles primes données gratis aux personnes qui envoient leurs lettres de gratitude à Allen Nouveautés.

ALLEN NOUVEAUTES

St-Zacharie — Québec

ABONNEZ-VOUS

au Journal Mensuel de

BRODERIE et

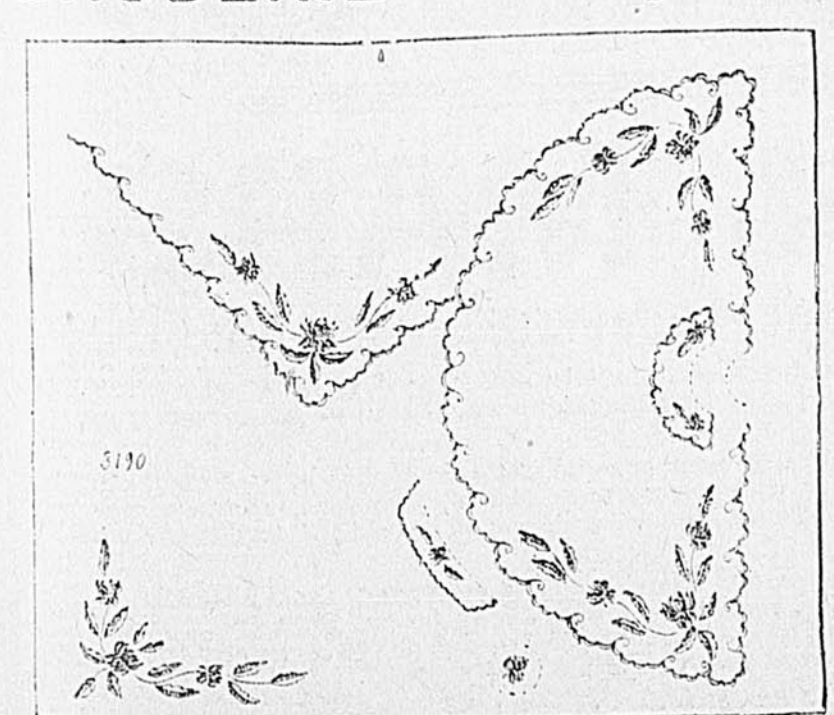
MUSIQUE

VENNAT

3770, St-Denis, Montréal

25c PAR AN

BRODERIE FRANÇAISE



Voilà le temps favorable aux longues soirées de travail; les jeunes mamans commencent à préparer la layette des tout petits, et leur amour se fait ingénieux, pour les mille colifichets qui la rendront plus attrayante. Le choix d'un trousseau de baptême est toujours une affaire importante: le manteau, bonnet et chape se font assortis, le plus souvent en cachemire, quelquefois en sole cordée ou en crêpe. Le cachemire offre cet avantage de ne jamais se démoder, et comme un trousseau de baptême sert ordinairement pour toute la famille, c'est à considérer. Le modèle présenté ici est très élégant bien que facile à faire. Les chrysanthèmes sont pleins, en sole, légèrement bourrés; les feuilles remplies d'un côté seulement; l'autre côté sera simplement contourné au point de tige, et rempli ensuite de noeuds vifs.

On peut, à volonté, faire le petit gilet kimono, et la robe assortie. Celle-ci se fait quelquefois en même tissu que le reste du trousseau; le plus souvent elle sera en mousseline légère, voile suisse ou crêpe, agrémentée de fronces ou de petits plis, de jours et de très légère broderie.

Pour tous renseignements au sujet de ces patrons et de la broderie, s'adresser à

La session de Québec

Le projet de loi du Lac Saint-Jean

Texte du projet qui sera déposé à la Chambre — Comment fonctionnera la commission — Son objet — Comment la compagnie deviendra propriétaire des terres — L'annulation des options — On demande à la Chambre de garantir à la Compagnie le droit d'élever le niveau du lac à 17.5 pieds

Voici le texte du projet de loi du Lac Saint-Jean:

BILLO

Loi concernant la fixation des indemnités exigibles à raison de l'élévation des eaux par les barrages à la Petite Décharge du lac Saint-Jean.

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

DISPOSITIONS INTERPRETATIVES

1. Pour l'interprétation de la présente loi, à moins que le contexte ne comporte un sens différent:

1. Le terme "Cour supérieure" signifie la Cour supérieure du district de Roberval.

2. Le terme "terrain" comprend, aussi bien que le terrain lui-même, les maisons et dépendances, clôtures, ponts et autres constructions qui s'y trouvent.

3. Le terme "propriétaire" désigne également un possesseur à titre de propriétaire, un occupant en vertu d'un bail de location, un locataire, ainsi que toute personne qui a sur un terrain visé par la présente loi, un droit de servitude, d'usufruit, d'usage ou d'habitation.

4. Le terme "compagnie" désigne la Duke-Price Power Company, Limited.

DE L'ORGANISATION DE LA COMMISSION

2. Il est loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de nommer une commission d'arbitrage composée de cinq ou de trois membres, selon qu'il jugera à propos, appelée "Commission du lac Saint-Jean".

L'un des membres de la commission est nommé président.

3. Tout commissaire peut être destitué pour cause par le lieutenant-gouverneur en conseil.

4. La commission n'est pas dissoute par une vacance arrivée parmi ses membres.

5. Toute vacance dans la commission est remplie par le lieutenant-gouverneur en conseil, et la personne nommée pour remplir une vacance peut compléter une affaire non terminée, commencée par son prédécesseur.

6. Le lieutenant-gouverneur en conseil nomme un secrétaire de la commission, qui occupe sa charge durant son plaisir.

Les devoirs du secrétaire sont prescrits par la commission.

En cas d'absence du secrétaire, la commission peut le remplacer temporairement.

7. Tout membre de la commission, avant d'entrer en fonction, prête serment devant un juge de la Cour supérieure de bien et fidèlement remplir ses devoirs.

La même obligation est imposée au secrétaire.

8. Le lieutenant-gouverneur en conseil fixe la rémunération de chacun des commissaires et du secrétaire.

Il peut aussi nommer les autres employés nécessaires au bon fonctionnement de la commission et pourvoir à leur rémunération.

9. Quand la commission nomme quelque personne en dehors de ses employés réguliers pour exécuter un service autorisé par la présente loi, il est payé à cette personne, pour ses services et déboursés, telle somme que le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation de la commission, peut déterminer.

10. Les rémunérations ci-dessus, et toutes dépenses encourues par la commission dans l'exécution de ses devoirs, y compris tous les frais raisonnables de voyage réellement encourus par les commissaires, le secrétaire et les membres du personnel dont la commission a pu avoir besoin, sont payés à même le fonds consolidé du revenu de la province.

11. Si l'un des avis du lieutenant-gouverneur en conseil que quel'un des membres de la commission a intérêt dans une affaire soumise à cette dernière, ou est inhabile à agir à raison de maladie, d'absence ou d'autre cause, il peut nommer quelqu'un pour agir à sa place; et toute personne ainsi nommée peut compléter une affaire non terminée à laquelle elle a pris part, même si le membre de la commission qu'elle a remplacé est revenu ou devenu inhabile à agir.

12. Le quorum de la commission est de cinq ou de trois membres selon que la commission est composée de cinq ou de trois, mais les décisions peuvent être rendues à la majorité des voix.

13. Les pouvoirs de la commission cessent lorsqu'elle a fini de remplir les devoirs et les fonctions qui lui sont attribués par cette loi, à moins que le lieutenant-gouverneur en conseil n'y mette plus tôt fin.

Les commissaires doivent, dans le plus court délai possible, après la cessation de leurs fonctions, déposer au greffe de la Cour supérieure les dossiers et les procès-verbaux de la commission.

14. La commission peut adopter et modifier de temps à autre des règles pour sa gouverne et la conduite de ses affaires.

DE LA COMPETENCE DE LA COMMISSION

15. La commission est chargée:

a) De déterminer l'indemnité à laquelle ont droit les propriétaires des terrains inondés dans les cas où la compagnie n'a pas déjà acquis le droit de les inonder;

b) Par suite de la construction, du maintien et de l'exploitation des barrages construits à la Grande Décharge et à la Petite Décharge du lac Saint-Jean;

c) Par suite des dommages jusqu'à présent causés comme soudains ou moindres, ou autrement, dans tous les cas où le propriétaire du terrain qui a subi de tels dommages n'a pas été payé;

d) De déterminer l'indemnité à laquelle a droit le gouvernement de la province par suite des dommages causés comme soudains ou moindres, ou autrement, et des améliorations, constructions et chemins lui appartenant;

e) De déterminer, conformément aux dispositions ci-après, l'in-

demnité à laquelle ont droit les personnes qui ont sur et dans les terrains inondés comme soudains des droits de servitude, d'usufruit, d'usage ou d'habitation, dans les cas où la compagnie n'a pas déjà acquis le droit de les inonder;

4. De rendre toutes décisions qui seront requises et nécessaires pour la mise à effet de la présente loi.

DE LA PROCEDURE

16. Les commissaires doivent aussitôt qu'ils ont été nommés, donner un avis de leur nomination et de leur mandat, de jour et de l'heure de leur première séance, dans la Gazette Officielle de Québec.

Cet avis doit être signé par le président ou le secrétaire de la commission.

17. — Tout propriétaire de terrains inondés ou son représentant légal s'il est un incapable, peut se présenter devant la commission pour faire déterminer l'indemnité à laquelle il a droit d'après l'article 15 ci-dessus.

La compagnie doit alors, sur ordre de la commission, produire un plan et une description du terrain ainsi inondé et qu'elle veut acquérir.

La compagnie peut également, par simple avis accompagné d'un plan et de la description du terrain inondé et qu'elle veut ainsi acquérir, transmis par lettre recommandée, assigner devant la commission tout propriétaire de terrain ou son représentant légal s'il est un incapable, qui ne s'est pas encore présenté.

Cette personne ou son représentant peut, cependant, en réponse à cette assignation, déclarer, dans un délai de quinze jours à compter du dépôt à la poste de ladite lettre recommandée, qu'elle décline la juridiction de la commission et s'entend au recours devant la Cour supérieure ci-après pourvu.

Lorsqu'une personne ou son représentant a ainsi comparu devant la commission ou a été ainsi assignée et n'a pas décliné la juridiction tel que susmentionné, la commission doit déterminer le montant de l'indemnité.

Quand le propriétaire ne peut être trouvé pour cause d'absence ou autrement, la compagnie peut néanmoins le faire assigner ou aviser devant la commission en la manière que celle-ci détermine.

Les plans et descriptions ci-dessus mentionnés peuvent, en tout temps, avant la sentence, être modifiés par la compagnie, sur avis à la partie adverse accompagnés d'un nouveau plan et d'une nouvelle description; et, en ce cas, la commission doit, si elle l'estime nécessaire, procéder comme dans le cas des plans et descriptions produits originairement, et est tenue, si dans son opinion la modification fait encourir des dépenses à la commission ou à la partie adverse, de fixer le montant de ces dépenses, lequel doit être sans délai payé par la compagnie.

18. Lorsqu'il y a plusieurs propriétaires d'intérêts dans un terrain inondé, la commission, avant de procéder à fixer l'indemnité, rend une ordonnance prescrivant les avis à donner aux autres propriétaires qui n'ont pas encore comparu ou qui n'ont pas été assignés.

La compagnie doit donner l'avis ainsi prescrit aux personnes mentionnées dans l'ordonnance.

La commission en rendant sa sentence fixe le montant global de l'indemnité et détermine la part de chaque propriétaire dans cette indemnité.

Dans le cas où tout propriétaire décline la juridiction de la commission, la commission, en établissant le montant de l'indemnité pour l'ensemble du terrain, omet de tenir compte de l'intérêt de ce propriétaire.

19. La commission peut ajourner d'un jour à un autre, ou d'un autre à un autre jour et à un autre endroit ses séances, lorsqu'il n'y a pas d'ajournement, pourvu qu'elle donne tel avis qu'elle estime raisonnable.

20. La commission doit visiter les lieux et peut, par tous les moyens légaux qu'elle juge les meilleurs, s'enquérir de toutes choses dont l'investigation lui est attribuée.

21. Les articles 38, 39, 40, 41 et 42 du chapitre 17 des Statuts révisés de Québec, 1925, s'appliquent à la commission.

22. Quand une partie seulement d'un terrain est inondée et acquise, l'indemnité doit comprendre non seulement le prix de cette partie mais le dommage causé au résidu.

DE LA SENTENCE ARBITRALE

23. La sentence fixe le montant des indemnités et décrit le terrain ou le droit pour lesquels elles sont accordées.

24. Cette sentence doit être signée en triplicata par au moins deux des commissaires. Un triplicata reste dans les dossiers de la commission et un triplicata est remis à chacune des parties intéressées.

25. La sentence est finale et sans appel.

26. L'indemnité ainsi fixée tient lieu du terrain ou du droit pour lesquels elle est accordée.

27. Toute réclamation ou charge sur un terrain ou droit est, relativement à la compagnie, convertie en une réclamation à faire valoir sur l'indemnité.

28. La compagnie est responsable chaque fois qu'elle a payé l'indemnité en tout ou en partie à quelque personne qui n'y avait pas droit, sauf son recours contre cette personne.

29. Si la compagnie a raison de craindre des réclamations, hypothèques ou charges, ou si la personne qui a droit de réclamer l'indemnité est incertaine, inconnue ou ne peut être trouvée, la compagnie peut déposer l'indemnité entre les mains du protonotaire de la Cour supérieure avec les intérêts pour deux mois, accompagnés d'une copie dûment certifiée de la sentence arbitrale.

Tout intéressé peut s'adresser, par simple requête à la Cour supérieure,

pour faire rendre une ordonnance pourvoyant au paiement ou à la distribution de l'indemnité selon les droits des parties.

30. Lorsque les indemnités sont payables à des usufructiers, grevés de substitution, tuteurs, curateurs, incapables, ou exécuteurs ou autres administrateurs, la compagnie peut procéder conformément à l'article 29, et la Cour supérieure ordonne soit le remploi soit le paiement, selon les droits des parties.

31. Les frais des procédures visées par les articles 29 et 30 sont payés par la compagnie, sauf lorsqu'il y a contestation, auquel cas les règles ordinaires, quant aux frais, s'appliquent.

32. Sur paiement à la partie y ayant droit ou sur dépôt en court, tel que dit ci-dessus, du montant de l'indemnité, la compagnie est libérée et la sentence constitue un titre complet au terrain et purge tous les droits réels.

Le titre, accompagné de la quittance ou du certificat du protonotaire attestant le dépôt, selon le cas, doit être enregistré.

33. Si la compagnie omet de payer ou de faire le dépôt en court dans un délai jugé raisonnable, tout intéressé peut déposer la sentence arbitrale au greffe du protonotaire de la Cour supérieure et la cour peut, sur requête sommaire, homologuer la sentence, laquelle devient exécutoire comme tout autre jugement.

DISPOSITIONS DIVERSES

34. Aucune taxe judiciaire ni honoraires d'officiers n'est exigible à raison de procédures nées devant la commission, ou à raison du dépôt, au greffe de la Cour supérieure, du montant de la sentence arbitrale ou à raison des procédures nécessaires pour obtenir le paiement ou le remploi du dépôt.

35. Toute personne ayant droit à une indemnité qui ne s'est pas présentée devant la commission, ou qui, lorsqu'elle a été assignée, a décliné la juridiction de la commission, tel que mentionné à l'article 17, peut faire fixer l'indemnité par action devant la Cour supérieure.

36. Quand une personne assignée devant la commission décline sa juridiction et omet d'intenter son action en Cour supérieure, la compagnie peut, par action ordinaire, l'assigner devant ladite cour pour faire fixer cette indemnité.

37. Les dispositions ci-dessus relatives à la sentence arbitrale, à l'effet de cette sentence et à l'indemnité, ainsi qu'au paiement ou au dépôt d'icelle, s'appliquent au jugement final dans lesdites actions et à l'indemnité fixée par le jugement, sauf que ce jugement est susceptible d'appel selon les règles ordinaires.

38. Est frappé de nullité absolue tout contrat passé depuis le vingtième jour de juillet 1926 par le propriétaire d'un terrain ayant droit à une indemnité pour les raisons mentionnées dans les sous-paragraphe a et b du paragraphe 10 de l'article 15, dont l'effet est:

1. De céder en tout ou en partie à une autre personne l'indemnité à laquelle le propriétaire aurait droit en vertu de la présente loi; ou

2. D'accorder une commission à qui ce soit pour l'obtention d'une indemnité de la compagnie; ou

3. De conférer un mandat pour le recouvrement de cette indemnité moyennant une commission ou autre rémunération; ou

4. De constituer une promesse de vente ou un option relativement à un terrain visé par la présente loi ou à l'indemnité qui pourrait être accordée au propriétaire de ce terrain par suite de l'élévation des eaux causée par les barrages mentionnés à l'article 15 de la présente loi.

39. Le secrétaire de la commission peut certifier la copie de tout document, dossier et sentence arbitrale; et après remise des dossiers et procès-verbaux de la commission au greffe de la Cour supérieure, conformément à la section 13 de la présente loi, le protonotaire peut certifier les copies de ces documents et procès-verbaux.

40. Dans tous les cas non prévus par la présente loi, le lieutenant-gouverneur en conseil peut adopter telles règles de procédure ou autres qu'il jugera les plus propres à faciliter la réalisation de l'objet de la présente loi.

41. Jusqu'à la fixation de l'indemnité ci-dessus mentionnée la compagnie peut occuper les terrains inondés, mais son droit à telle occupation prend fin si elle ne paye pas cette indemnité lorsqu'elle devient exigible d'après la présente loi.

Lorsque la compagnie a produit un plan et une description en vertu de l'article 17 d'un terrain qui serait inondé par l'élévation des eaux à un niveau de moins de 17.5 pieds au-dessus de zéro sur l'échelle d'étiage au quai de Roberval, le droit d'occuper le terrain inondé, confirmé par cette loi, est limité au terrain ainsi décrit; et l'eau doit être sans délai abaissée et maintenue à ce plus bas niveau. Il ne peut être permis à la compagnie en ce cas d'élever ultérieurement les eaux à un niveau supérieur, tant qu'elle n'a pas procédé en vertu de l'arrêté en conseil du 17 décembre 1926, à l'acquisition, par expropriation ou autrement, du terrain additionnel requis, conformément à la loi.

42. Sujet aux dispositions de la présente loi, est confirmé le droit de la compagnie de maintenir et mettre en opération les barrages et autres ouvrages à la Grande Décharge et à la Petite Décharge du lac Saint-Jean, tels qu'ils se trouvent maintenant, et par là d'élever et de maintenir les eaux jusqu'au niveau maximum de 17.5 pieds au-dessus de zéro de l'échelle d'étiage au quai de Roberval.

Cet article n'a pas cependant l'effet de relever la compagnie d'aucune responsabilité pour indemnités ou dommages, ni de la dispenser de l'obligation de remplir toutes et chacune des conditions mentionnées dans ses concessions.

43. Tous terrains inondés que la compagnie acquiert sont et demeurent sujets aux taxes et cotisations pour les fins municipales et scolaires, et sont évalués en se basant sur la valeur qu'ils auraient s'ils n'étaient pas inondés.

La compagnie reste aussi assujettie au paiement des taxes et cotisations imposées lors de l'acquisition par elle desdits terrains pour la construction et la réparation des églises et presbytères, et pour l'établissement, l'entretien et l'agrandissement des cimetières.

44. Le ministre des terres et forêts est chargé de la mise à effet de la présente loi.

45. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Protestation nécessaire

Monsieur Arthur Sauvé, chef de l'opposition provinciale, disait au banquet offert à M. Paul Drouin, de Québec, par le comité protestant de cette ville "qu'il est du devoir de tous les électeurs d'insister auprès du gouvernement pour l'engager à faire les élections à une date convenable pour les électeurs des villes et des campagnes. Devant la protestation de l'opposition, le gouvernement paraît avoir abandonné l'idée de faire ces élections dans le mois d'avril, mais qu'il est absolument impossible aux cultivateurs de se rendre aux assemblées, voir même aux polls à cause du mauvais état des chemins à cette époque de l'année. Maintenant, continue M. Sauvé, j'entends dire que le gouvernement a l'intention de faire ces élections dans le mois de mai. Or, le mois de mai est l'époque des démenagements dans les villes et tenir les élections à ce moment, serait encourager la fraude et paralyser le vote populaire. De plus, le mois de mai est la saison des semailles à la campagne. Les cultivateurs ne peuvent donc pas abandonner leurs travaux qui sont de la plus haute importance pour assister aux assemblées publiques où le gouvernement devra rendre compte de son administration. Si le gouvernement n'a pas peur de l'électorat, continue le chef de l'opposition, qu'il fixe la date des élections au mois de juin, alors que les citoyens seront définitivement dans leurs demeures et que les principaux travaux des campagnes seront achevés".

M. Sauvé fit un appel au public d'insister sur ce point et de ne pas permettre que le gouvernement escamote, comme en 1923, alors qu'il faisait ses élections au mois de février, cette année l'élection.

D'ailleurs, dit-il, nos lecteurs et tous nos correspondants à exprimer, en Tribune Libre, leur opinion sur cette question.

Depuis longtemps M. Sauvé demande des élections à date fixe. C'est une mesure de justice pour les deux partis et surtout pour l'électorat. Connaissant d'avance la date des élections, chacun se préparera en conséquence. L'on obtiendra ainsi un vote plus représentatif de la volonté populaire.

J.-N. P.

Québec perd sa cause

Le Canada et Terre-Neuve avaient posé au Conseil privé d'Angleterre la question suivante:

"Ou doit être localisée la frontière qui sépare le Canada de Terre-Neuve au Labrador d'après les Statuts, les ordres en Conseil et les proclamations?"

Le Conseil privé vient de rendre son jugement dans les termes suivants:

"Le Conseil est d'opinion que la frontière entre le Canada et Terre-Neuve sur la péninsule du Labrador est une ligne tirée vers le nord, partant de la frontière est de la baie ou du havre de l'Anse Sablon, allant jusqu'au 52ème degré de latitude nord et de là vers l'ouest le

long de ce parallèle jusqu'à ce qu'elle atteigne la rivière Romaine. Et alors vers le nord, le long de la rive gauche de cette rivière jusqu'à sa source. Et de là vers le nord jusqu'à la hauteur des terres et de là vers l'ouest et le nord le long de la ligne des eaux coulant dans l'océan Atlantique jusqu'à ce qu'elle atteigne le cap Chidley."

Ce qui fait que la province de Québec perd 80,000 milles carrés de territoire, presque la superficie totale de l'Angleterre, de l'Ecosse et du pays de Galles.

Le territoire de Terre-Neuve sera augmenté de trois fois.

Ce domaine de 80,000 milles carrés comprend 60,000 milles carrés de forêts évaluées à \$250,000,000 et la fameuse chute de Grand Falls, plus importante encore que Niagara.

Collège Saint-Jean

Les élèves finissants du collège Saint-Jean, P.Q., savent encourager de bonnes maisons canadiennes-françaises: ils viennent de confier leur

Avez-vous pleuré?

Employez Murine pour enlever les rougeurs et boursoufflures

Vous pouvez en pleurant satisfaire vos ambitions mais cela est dur pour les yeux. Après avoir pleuré employez Murine pour enlever les rougeurs, enflures, etc. Murine ne contient ni belladone ou autres ingrédients nocifs. Vous pouvez donc l'employer librement. Chez tous les pharmaciens.

MURINE
pour vos
YEUX

Arrêtez cette démangeaison

Souffrez-vous après cette sensation douce et rafraîchissante que vous ressentez lorsque la démangeaison est dissipée? Alors faites l'essai de la prescription D.D.D. C'est un liquide qui lave et adoucit et qui donne un soulagement instantané, à la première application.

Des instant que ce liquide adoucissant rafraîchissant touche la peau, la démangeaison disparaît. Elle disparaît absolument: la torture de cette cuisante démangeaison cesse.

Prescription D. D. D. et savon D. D. D. en vente chez tous les pharmaciens.

D.D.D. Bouteille d'essai

D. D. D. Co., 23 W. Lyall Ave., Toronto, Canada

Envoyez-moi un flacon d'essai de D.D.D. Ci-joint 10 Cents de Dollar pour frais d'emballage et de poste.

NOM

ADRESSE

travail photographique de Convention à la maison Albert DUMAS dont la réputation est faite depuis 20 années d'existence, en plein centre de la ville, rue Ste-Catherine (Est) No 249.

cution photographique des membres du conseil général actuel.

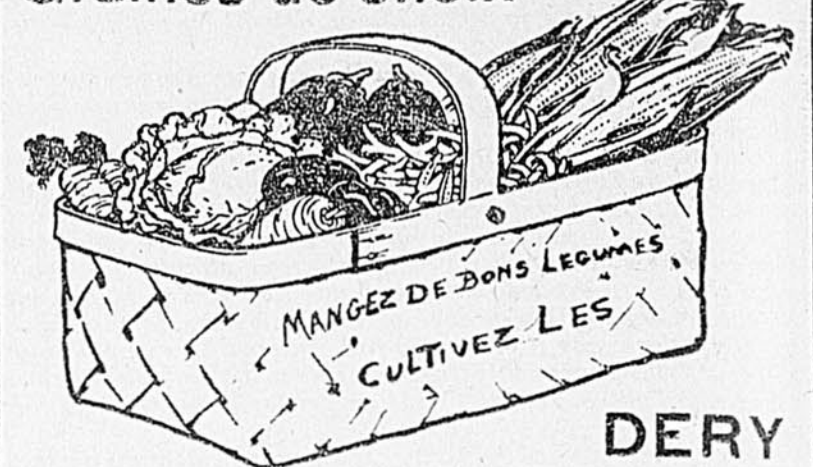
Ce qu'il nous faut, pour nous sentir utiles et nous attacher à notre vie, c'est la certitude de travailler à quelque chose d'éternel; et nous

La Société St-Jean-Baptiste de Montréal

La société St-Jean-Baptiste de Montréal veut le succès des nôtres et les encourage; elle vient de confier à la maison ALBERT DUMAS l'exé-

Avocat
Ernest Simard, B. C. L.
28 ST-JACQUES
Ch. 26
MONTREAL
Tél. Main 1392

Graines de choix



DERY

Vous obtenez 100 pour cent de valeur en semant les graines DERY.

Nous ne vendons que des variétés éprouvées, adaptées au climat de la province de Québec et garanties par l'analyse du gouvernement.

GRATIS

Le catalogue français le plus complet du pays. Au delà de 430 illustrations, de légumes, fleurs, gazon, céréales, herbes fourragères, fruits, arbres d'ornementation, arbrisseaux, incubateurs, semoirs, pompes, outils de jardin, etc., etc. Demandez-le tout de suite. Spécialité de tomates les plus hâtives

Offre spéciale à bon marché

Si vous ne faites qu'un petit jardin pour la famille, faites venir notre petite "COLLECTION DE FAMILLE" pour la modique somme de \$1.00. Cette collection préparée d'avance vaut \$1.50 et contient un paquet de chaque de: betterave, blé-d'Inde sucre, carotte, chou, citrouille, concombre, fève à beurre, laitue (salade), navet, chou de Siam, oignon rouge, pois de jardin, radis, tomate hâtive et fleurs en mélange. En tout 15 paquets pour \$1.00.

Sociétés coopératives, cercles agricoles et cercles de l'union

Groupez tous vos membres ensemble, pour faire une commande collective pour votre cercle. Vous pourrez alors bénéficier de notre dernière liste de prix de gros. DEMANDEZ-LA. ELLE VIENDRA SORTIR. Nous donnons des prix spéciaux, sur mils, trèfles, herbes et racines fourragères, avoines, blés, orges, blé-d'Inde, pois, fèves, lentilles, sarrasin, seigles, gazon, etc. Pour obtenir cette liste de prix spéciale vous n'avez qu'à mentionner "Le Bulletin des Agriculteurs" et adresser "personnel".

HECTOR L. DERY

17 à 23 Est, rue Notre-Dame, Montréal.



LUNDI, 14 MARS

59 ans au service du public

Cinquante-neuf années durant lesquelles nous nous sommes efforcés de fournir au public les marchandises dont il avait besoin, aux plus bas prix possible.

Chaque année a été pour nous un pas d'avant vers le progrès. Chaque année, nous avons amélioré notre organisation dans le but de vous mieux servir. Et l'année qui vient de s'écouler a été la meilleure dans notre histoire.

Notre commerce, tant à la ville qu'à la campagne, a subi une augmentation considérable, mais nous voulons faire encore mieux. En conséquence, les valeurs que nous avons préparées pour célébrer notre 59e anniversaire, éclipsent tout ce qui s'est vu jusqu'ici.

Surveillez bien nos annonces et soyez ici

Dupuis Frères
LIMITES

Rues Ste-Catherine, Demontigny, St-André et St-Christophe, MONTREAL, QUE.

Venez à Montréal à nos frais

et assistez à cette vente mémorable. Nous rembourserons vos frais de chemin de fer aller et retour d'après la cédule suivante:

Rayon de 100 milles, sur achats de 70.00.	Rayon de 50 milles, sur achats de 35.00.
Rayon de 75 milles, sur achats de 55.00.	Rayon de 25 milles, sur achats de 20.00.

Ces remboursements se feront à notre bureau d'informations sur présentation du billet de retour et des factures, le jour même des achats seulement.

44. Le ministre des terres et forêts est chargé de la mise à effet de la présente loi.

45. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.